

UNIVERSITE DE DROIT, D'ECONOMIE ET DE SCIENCES SOCIALES DE PARIS

PARIS II

MEMOIRE DE D.E.S.S. DE "DEFENSE"

L'INTERET ECONOMIQUE ET STRATEGIQUE
DES "TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES"

ALAIN A U G E R

Docteur en Géographie
Maître de recherches à l'ORSTOM

ANNÉE 1983-1984

" Gouverner, c'est prévoir."

Emile de Girardin.

AVANT-PROPOS

* *

*

La présente étude repose sur une abondante documentation, publiée ou non, émanant :

- des "Terres Australes et Antarctiques Françaises" (T.A.A.F.),
- du "Comité National Français des Recherches Antarctiques" (C.N.F.R.A.),
- des "Expéditions Polaires Françaises",
- de l'"Académie des Sciences d'Outre-Mer", (A.S.O.M.),
- de l'"Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer" (O.R.S.T.O.M.),
- de l'"Institut Géographique National" (I.G.N.),
- de la "Météorologie Nationale",
- ou de chercheurs isolés.

La majeure partie de cette documentation a été gracieusement fournie par :

- M. Bernard MORLET, Chef de la mission de recherche des T.A.A.F.,
 - M. Yvon BALUT, responsable de la cellule " économie et océanographie" (mission de recherche des T.A.A.F.),
 - Mme Gaby BRAQUET, bibliothécaire des "Expéditions Polaires Françaises",
- qui sont, ici chaleureusement remerciés par l'auteur.

INTRODUCTION

* * *

*

Les "Terres Australes et Antarctiques Françaises" ("T.A.A.F.") constituent depuis 1955 un "territoire d'outre mer" français. Elles rassemblent des îles de l'Océan Indien méridional (île Amsterdam^(*), île Saint Paul, îles Crozet et îles Kerguelen) d'une part, une portion du continent antarctique (la Terre Adélie) d'autre part (figure 1).

Leur entrée dans l'histoire s'est échelonnée sur trois siècles, grâce aux navigateurs portugais du XVIIe (îles Amsterdam et Saint Paul), puis français du XVIIIe (îles Crozet et Kerguelen) et du XIXe (Terre Adélie). Cependant, leur annexion officielle par la France est récente : 1892-93 pour les îles et 1924 pour la terre Adélie et les îles Crozet.

Des conditions climatiques et pédologiques ingrates dans les îles et particulièrement hostiles en Terre Adélie ont respectivement contrarié ou interdit les rares tentatives de colonisation.

Domaine de 7.800 Km² pour les îles et de 432.000 Km² pour la Terre Adélie, les "T.A.A.F.", n'ont d'autres populations permanentes que les membres des stations scientifiques qui y sont installées depuis 1949-50 (îles Amsterdam et Kerguelen, Terre Adélie) et 1964 (îles Crozet), soit 120 personnes en moyenne.

Le nouveau droit de la mer ayant créé une zone économique exclusive de 200 milles marins, les "T.A.A.F." disposent, de ce fait, d'un espace économique maritime de 1.863.000 Km² (soit 16,57% du domaine maritime français total).

Compte tenu des résultats des programmes de recherche entrepris depuis 1950, et de l'inventaire des ressources naturelles établi, il est permis de dresser un bilan des ressources potentielles de cet ensemble géographique. Le problème posé actuellement est de savoir quelles conditions sont à remplir pour que toutes les potentialités reconnues puissent être exploitées rentablement, tant en mer que sur terre.

Enfin, l'évolution de la géopolitique et de la technologie militaire depuis la fin de la seconde guerre mondiale ont mis en évidence l'importance stratégique des îles subantarctiques et de l'Antarctide, devant la vulnérabilité des routes maritimes traditionnelles, dont celle reliant l'Océan Indien à l'Atlantique par la Méditerranée. Dès lors, les "T.A.A.F.", les îles Kerguelen principalement, ont fait l'objet d'études... et de convoitise. En conséquence, la France n'aurait-elle pas intérêt à exploiter, par l'aménagement des infrastructures adéquates, des positions stratégiques aussi importantes que les îles

(*) île initialement appelée : "Nouvelle Amsterdam".

TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES

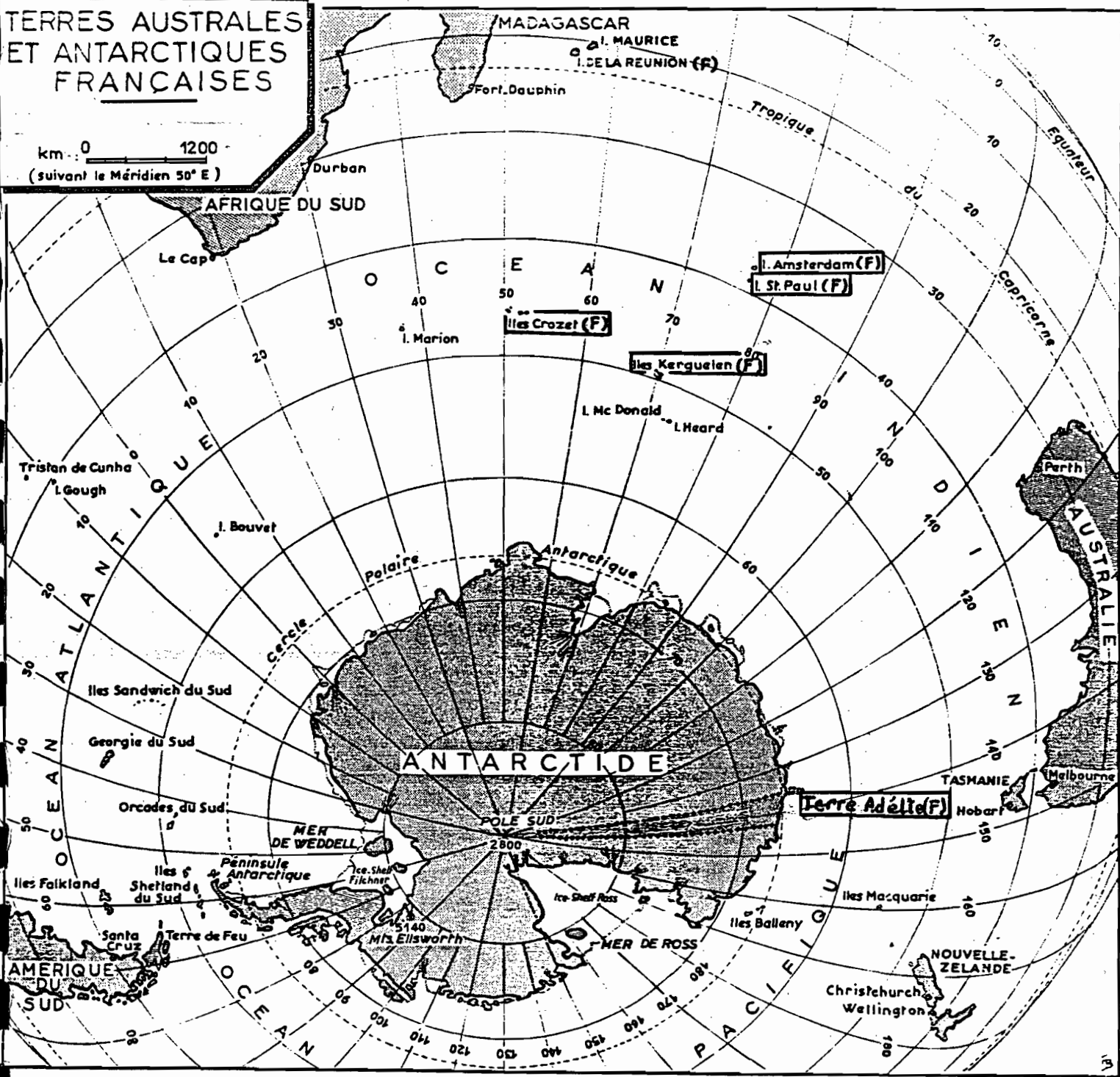


Figure 1. Les "Terres Australes et Antarctiques Françaises" dans leur environnement géographique. (Document "Industries et travaux d'outre-mer", n° 219, février 1972). (Les noms des différentes "T.A.A.F." sont entourées de rectangles.)

Australes (et Kerguelen tout particulièrement), afin de compléter, au sud, le dispositif qu'elle possède au nord avec La Réunion et ses dépendances ? Mais aura-t-elle la volonté politique pour décider et mener à bien une telle entreprise, qui seule, à l'avenir, pourrait bien justifier sa présence dans cette partie du Monde, face aux convoitises de puissances riveraines ou non de l'Océan Indien ?

Dans les lignes qui suivent, une première partie est consacrée à la présentation géographique et historique des "Terres Australes et Antarctiques Françaises"; une seconde partie traite de l'intérêt économique et stratégique de ce territoire d'outre mer. Enfin, pour conclure, il est proposé une série de mesures économiques et militaires qui constitue un véritable engagement de l'auteur.

PREMIERE PARTIE

* *

*

PRESENTATION GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

1. PRESENTATION GEOGRAPHIQUE

Le territoire d'outre-mer des "Terres Australes et Antarctiques Françaises" rassemble des îles (Amsterdam, Saint Paul), des groupes d'îles (Crozet, Kerguelen) de l'Océan Indien méridional et une portion du continent antarctique (Terre Adélie). Du fait de leur grande dispersion, tant en latitude (de 37°50' sud au Pôle Sud) qu'en longitude (de 50°15' à 142° est), les composants de cette entité administrative présentent de grandes différences dans leur configuration orographique, leur climat et leurs ressources.

1.1. Situation.

Avec les îles Marion et Prince Edouard (sud-africaines) et les îles Mac Donald et Heard (australiennes) (figure 2), les îles Australes françaises sont les seules terres émergées d'une part entre l'Afrique du Sud et l'Australie, dans la partie méridionale de l'Océan Indien au sud de la latitude du Cap Sainte Marie à Madagascar (25°37'), d'autre part entre la "Grande Ile" et le continent antarctique.

- île Amsterdam (37°50' de latitude S, 77°31' de longitude E) : est à 2.880 Km de La Réunion et à 3.500 Km de Perth-Freemantle (Australie).
- île Saint Paul (38°43' de latitude S, 77°32' de longitude E) : est à 90Km au sud de l'île Amsterdam.
- îles Crozet (de 45°45' à 46°25' de latitude S et de 50°15' à 52°15' de longitude E) : sont à 2.600 Km de Port Elisabeth et de Madagascar et à 2.860 Km au sud de La Réunion.
- îles Kerguelen (de 48°30' à 49°45' de latitude S, de 68°30' à 70°30' de longitude E) : sont à 1.480 Km des îles Crozet, à 1.420 Km de l'île Amsterdam, à 3.500 Km de La Réunion et à peu près à mi-chemin de l'Afrique du Sud (4.700 Km du Cap) à l'Australie (4.250 Km de Perth-Freemantle) et à 4.250 Km de Dumont d'Urville (Terre Adélie).

- Terre Adélie (secteur de l'Antarctique compris entre les méridiens 136° et 142° E et s'étendant en latitude du Pôle Sud au parallèle 66°10' S) : à 2.700 Km de la terre la plus proche (Tasmanie), à 4.250 Km des Kerguelen et à 5.300 Km de Nouméa.

1.2. Relief.

Les îles Australes sont toutes d'origine volcanique. Elles sont constituées par un volcan (Amsterdam, Saint Paul, chaque île des Crozet) ou par un complexe de volcans (îles Kerguelen). De ce fait, quelle que soit leur superficie, elles sont toutes montagneuses et, pour les plus vastes, ont subi le modelage des glaciations (Crozet, et surtout Kerguelen où se rencontrent vallées glaciaires profondes, fjords et même encore des glaciers).

Leurs côtes, généralement escarpées, n'offrent pas d'abris naturels, sauf Saint Paul et les Kerguelen.

Le centre de Saint Paul est occupé par un profond cratère circulaire d'un kilomètre de diamètre envahi par l'océan et en communication avec lui par une passe peu profonde (0,80m à marée basse et 2,50m aux plus fortes marées hautes).

Quant aux Kerguelen, elles offrent de nombreuses baies (la plus grande : le "Golfe du Morbihan" est aussi vaste que la rade de Brest) et fjords profonds où se trouvent de nombreux mouillages dont la qualité est affectée par les sautes de vent qui provoquent un fort clapot. (figures 3. et 4).

Iles	Superficie	Points culminants
* Amsterdam	85 Km ²	881 m
* Saint Paul	7	268
* Crozet	325	
- Apôtres	2	300
- Cochons	65	900
- Pingouins	3	340
- Possession	175	934
- Est	80	1.050
* Kerguelen	7.200	
- Grande Terre	6.700	1.850
- 300 îles	500	

La Terre Adélie, avec ses 432.000 Km² constitue une faible partie continent antarctique, recouvert d'une épaisse couche de glace : l' "inlandsis", dont la côte se présente sous l'aspect d'une falaise de glace d'eau douce de 20 à 30 m de haut, échançrée par

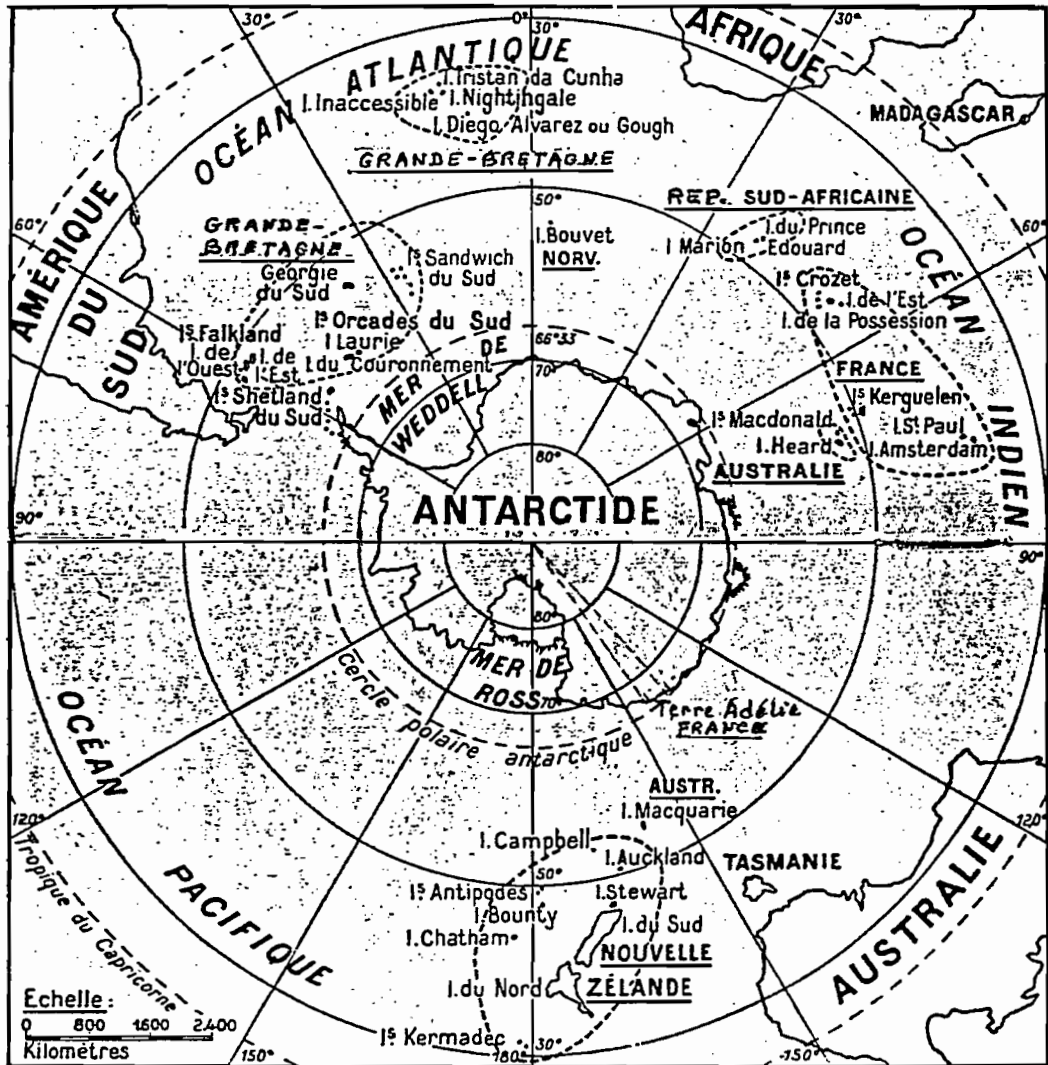


Figure 2. Les "T.A.A.F." dans leur environnement subantarctique et antarctique.

(In "Les Terres Australes" d'E. Aubert de la Rüe)

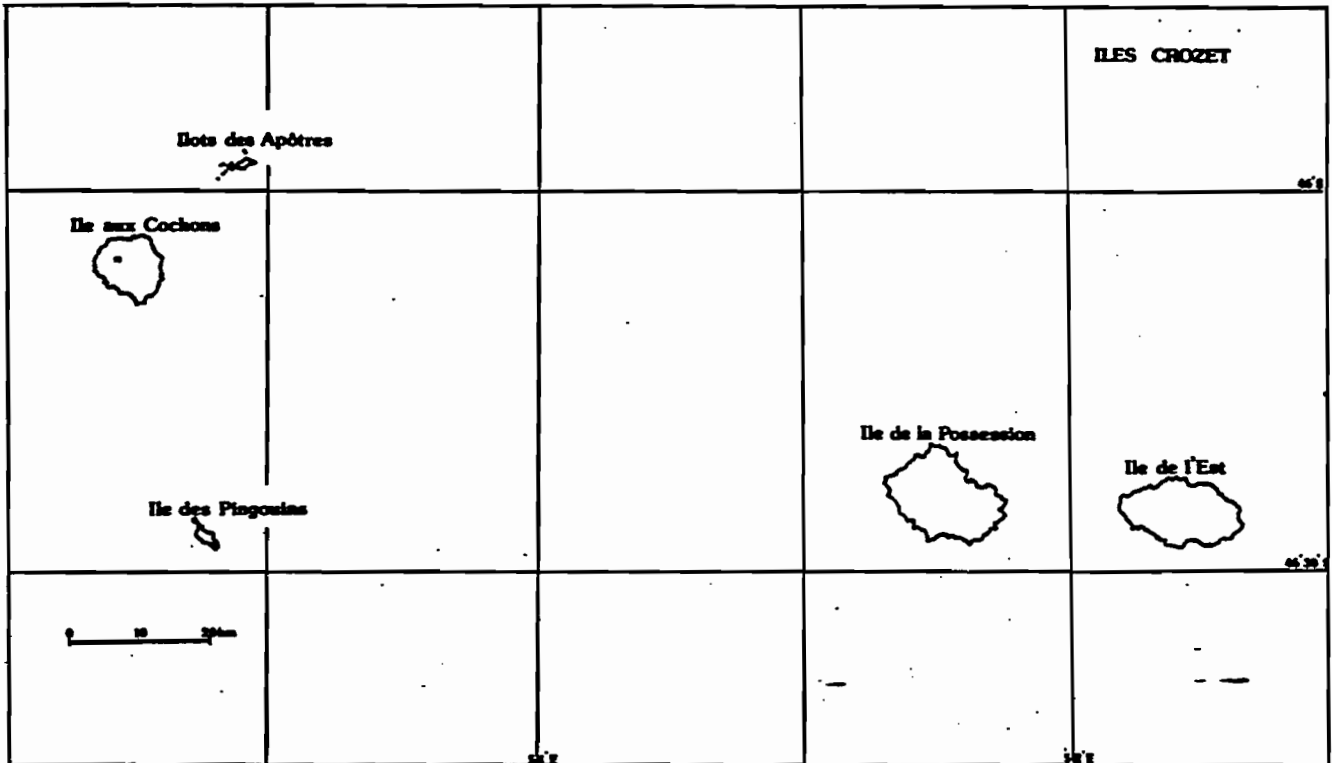
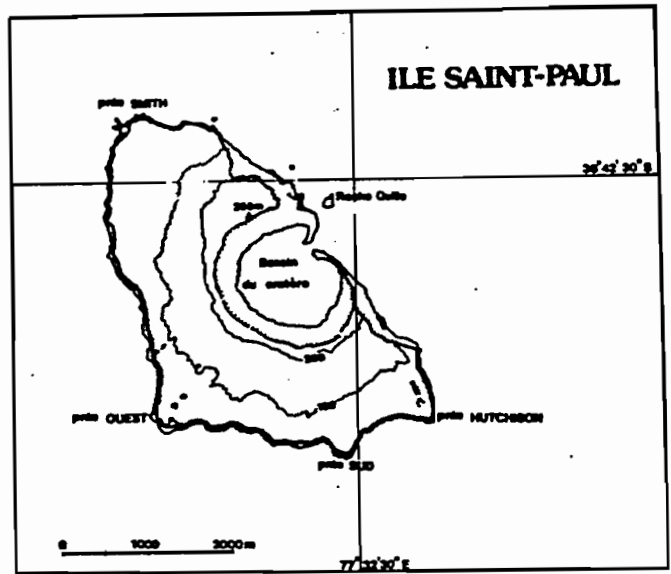
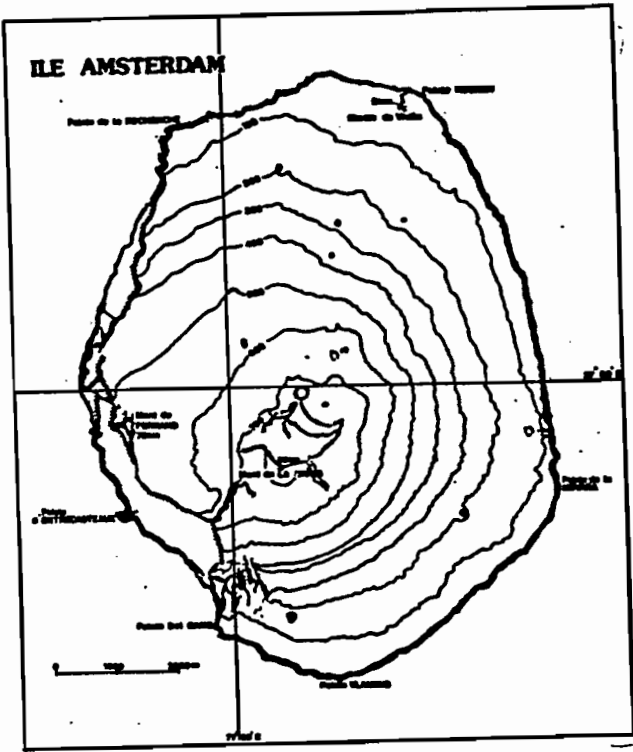


Figure 3. Cartes des îles Amsterdam, Saint Paul et Crozet.

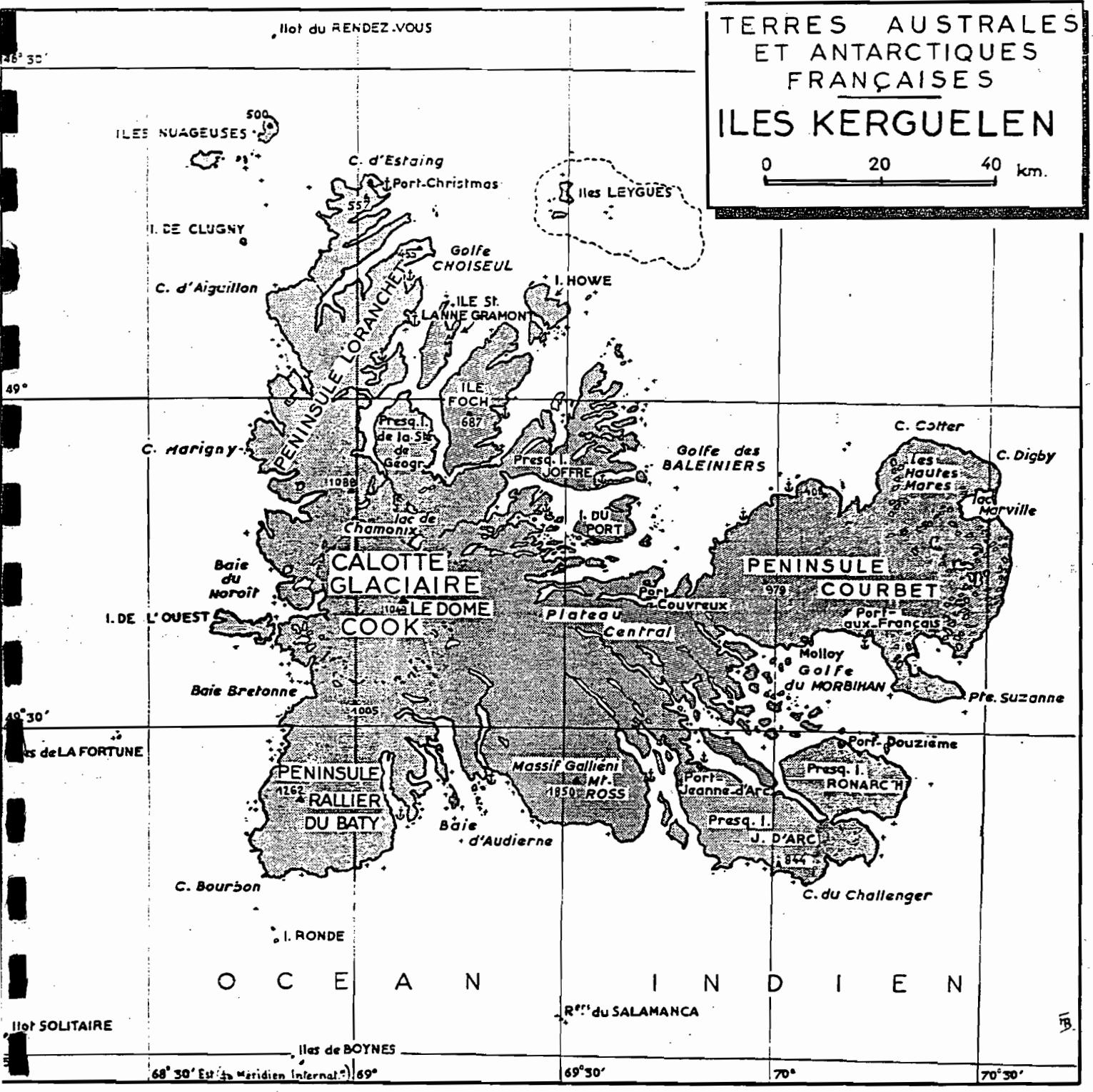


Figure 4. Carte des îles Kerguelen.

(Document d'"Industries et travaux d'outre-mer", n° 219, février 1972)

4 glaciers libérant des icebergs partant à la dérive à chaque été austral. Quelques archipels rocheux : Pointe Géologie, îles Dumoulin et îles Curzon, non recouverts de glace, proches de la côte offrent des sites pour d'éventuelles occupations humaines. Dumont d'Urville est installée sur le premier de ces archipels. L'inland-sis atteint 1.000 m d'altitude à 50 Km de la côte et 2.800 m au Pôle Sud (figures 5 et 6).

1.3. Géologie.

Les îles Australes, comme toutes les zones volcaniques, ne recèlent aucun gîte minéralogique intéressant. Seules, les Kerguelen retiennent l'attention avec quelques 50.000 ha de tourbières (dont l'épaisseur peut atteindre parfois plusieurs mètres mais aussi moins quand il y a intercalation de cailloutis) et de très nombreux minéraux ayant un intérêt scientifique et commercial (marché des collectionneurs). Il faut noter : agates; calcédoines blondes, grises ou bleutées; cornaline; chrysoprase; onyx; jaspé (jaune, vert ou rouge); opale; spath d'Islande; aragonite; olivine; biotite; enfin zéolites (chabasie, mésolite, stilbite, heulandite et analcime) qui constituent la spécialité minéralogique des Kerguelen.

La Terre Adélie, comme l'ensemble de l'Antarctique oriental, appartient au très ancien complexe géologique du Gondwana (Afrique du Sud, Madagascar, Inde du S, Australie). Jusqu'à ce jour, aucune prospection géologique n'y a été faite. Tout ce que l'on sait actuellement c'est qu'une partie du secteur antarctique français est composée de socle émergé recouvert de glace et que l'autre est constituée d'une fosse, sous le niveau actuel des océans, remplie de glace. Il serait intéressant de savoir si l'on est en présence d'une fosse tectonique ou d'un bassin sédimentaire.

1.4. Climat.

Les climats des îles et terres composant les T.A.A.F. varient en fonction de leur latitude.

Les îles Amsterdam et saint Paul ont un climat océanique tempéré, particulièrement doux, bien arrosé tout au long de l'année et venteux.

Les îles Crozet et Kerguelen ont un climat océanique frais très venteux.

La Terre Adélie a un climat polaire.

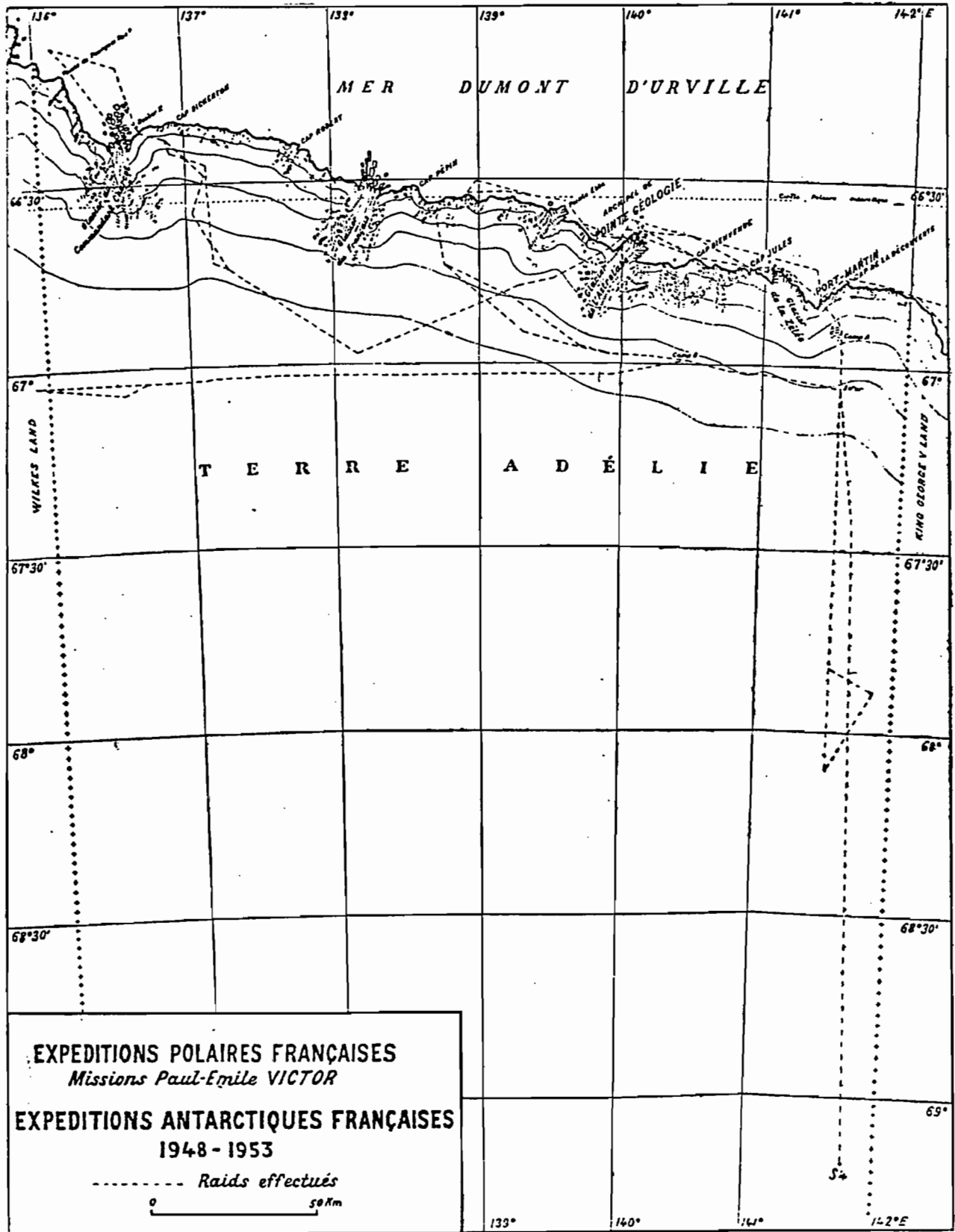


Figure 5. Carte de la Terre Adélie.

(Reproduction d'un document des "Expéditions Polaires Françaises" in "Souveraineté de l'Antarctique" de J.F. DA COSTA).

	Iles Amsterdam et Saint Paul	Iles Crozet et Kerguelen	Terre Adélie
Climat	Océanique tempéré	Océanique frais	polaire
Précipitations en m/m	1.117	852	?
Variations moyen- nes mensuelles des températures			
- maximales	de 12,9° à 19,4°	de 4,5° à 11,2°	de -14,6° à 1°
- minimales	de 8,9° à 14,2°	de -1° à 4,7°	de -20,3° à -3,6°
- moyennes	de 10,9° à 16,8°	de 1,8° à 7,6°	de -17,4° à -1,3°
Variations moyen- nes mensuelles du vent en m/sec.	de 5,9° à 9,4	de 9,2 à 11,4	de 9,6 à 12,7

Caractéristiques climatiques moyennes des différentes zones géographiques des "T.A.A.F."

1.5. Hydrographie.

Fonction du climat et de la nature du sol, l'hydrographie varie suivant les zones géographiques des "T.A.A.F."

Les roches volcaniques très perméables des îles Amsterdam et Saint Paul interdisent tout réseau hydrographique permanent, malgré des précipitations abondantes tout au long de l'année.

En revanche, un réseau hydrographique pérenne est présent aux îles Crozet et remarquablement développé aux Kerguelen avec cours d'eau abondants, barrés de chutes et cascades d'une part et lacs et étangs d'autre part, le tout constituant un potentiel hydroélectrique important.

En Terre Adélie, quatre glaciers dévalent le haut plateau et avancent leur langue de glace dans l'océan, provoquant la formation de nombreux icebergs lors de chaque été austral.

1.6. Végétation.

Peu développée dans les îles à cause de la pauvreté des sols et de la violence du vent, elle est quasi inexistante en Terre Adélie à cause des rigueurs du climat polaire.

A Amsterdam, toutefois, en dehors de la végétation herbacée, subsiste un arbre particulier à cette île dans les endroits les plus abrités.

Dans les autres îles, aucun arbre, mais une végétation herbacée avec une particularité aux Kerguelen : le chou de Kerguelen, végétation très attaquée par les lapins introduits inconsciemment par l'homme.

1.7. Faunes terrestre et aérienne.

La faune terrestre indigène n'est représentée que par des invertébrés de petite taille dans les îles et est absente de Terre Adélie.

En revanche, les îles et la Terre Adélie constituent autant de réserves naturelles pour les oiseaux de mer : du petit "pétrel tempête" pesant 20 g à l'énorme "manchot empereur" atteignant 40 Kg.

1.8. Milieu marin.

Le milieu marin des "T.A.A.F.", des îles Australes particulièrement, renferme une variété de richesses qui sont à la base de leur intérêt économique : mammifères marins, crustacés et mollusques, poissons, algues et nodules polymétalliques.

1.8.1. Les mammifères marins

Pinnipèdes et cétacés sont présents dans les "T.A.A.F.", mais en quantité inégale, les premiers plus que les seconds. N'étant plus chassés depuis 1930, les pinnipèdes ont réussi à se reconstituer, mais il n'en va pas de même pour les grands cétacés.

1.8.2. Les crustacés, mollusques et poissons.

Les langoustes pullulent sur les pentes rocheuses sous-marines des îles Amsterdam et Saint Paul. Les lithodes sont abondantes au Crozet.

Les moules se trouvent en bancs entiers sur les rivages rocheux des Kerguelen ($\frac{1}{2}$ ha sur 20 à 30 cm d'épaisseur à l'entrée du fjord Bossière !).

Quant aux poissons, ils abondent dans toutes les eaux des "T.A.A.F." : 15 espèces recensées au large de la Terre Adélie, 17 autour des Crozet, 33 autour des îles Amsterdam et Saint Paul et 42 autour des Kerguelen.

1.8.3. Les algues.

Les eaux océaniques des rivages des îles Amsterdam, Saint Paul, Crozet et, sur une plus grande échelle, Kerguelen, constituent le domaine d'algues géantes :

- "Laminaria pallida" : grande laminaire aplatie au bord de la côte,
- "Macro cystis pyrifera" : atteignant plusieurs dizaines de mètres ancrées par des fonds de 10 à 40m et se dressant jusqu'à la surface.
- "Durvillëa antarctica" : sur les côtes rocheuses battues par les vagues.

Pour le seul golfe du Morbihan, aux Kerguelen, ces herbiers s'étendent sur plusieurs dizaines de Km² représentant une biomasse de plusieurs centaines de milliers de tonnes susceptibles d'être exploitées pour la production d'alginate ou de méthane.

1.8.4. Les nodules polymétalliques.

Les campagnes françaises de prospection dans l'Océan Indien ont permis de faire de très intéressantes découvertes : des gisements de nodules polymétalliques particulièrement riches par des fonds de 4.000 à 5.000 m, qui pourraient remettre en cause les réserves apportées jusqu'ici à la rentabilité de tels gisements.

Toutefois, l'exploration systématique des fonds sous-marins de la zone économique exclusive des "T.A.A.F." reste à faire (figure 7).

2. PRESENTATION HISTORIQUE.

Alors que les îles Amsterdam et Saint Paul ont été découvertes au hasard des circum navigations des marins portugais du XVIIe siècle, les autres îles Australes françaises ont été découvertes lors de la recherche systématique de la "Terra Australis Incognita" à la fin du XVIIIe par les marins français, recherche complétée en 1840 pour l'Antarctique.

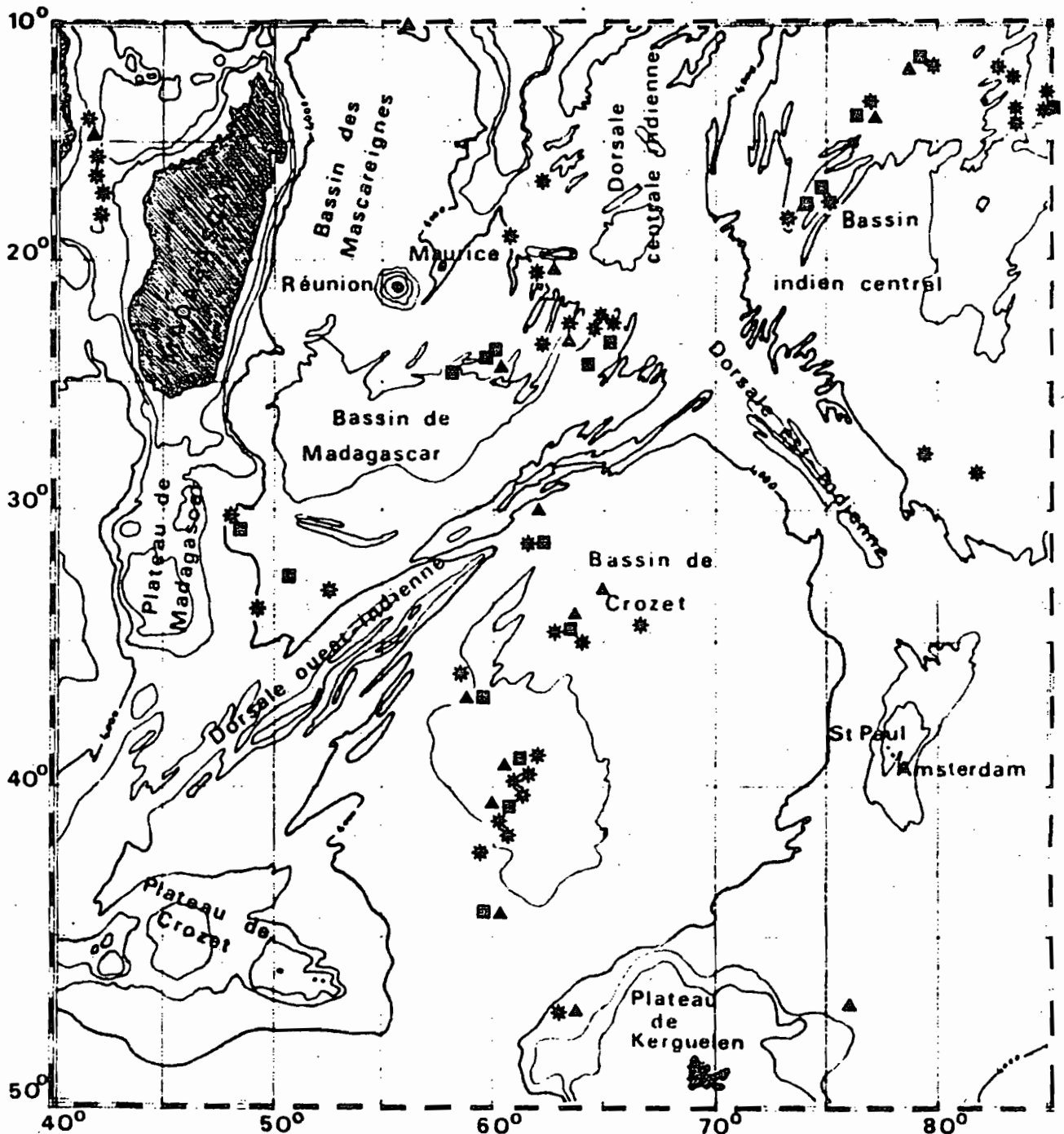


Figure 7.

Localisation des principaux sites à concrétions métallifères dont l'étude a servi de base à l'établissement de ce rapport (pour les coordonnées, voir annexe).

Les carrés indiquent les points de prélèvement en grande section, les étoiles : les lieux de carottages à piston, les triangles : les sites de dragage.

Contrairement à toutes les découvertes ultramarines effectuées par les puissances coloniales européennes, ces îles et terre sont demeurées à l'écart des grands conflits coloniaux.

2.1. Découverte et prise de possession.

L'actuelle île Amsterdam a été découverte le 18 mars 1522 par Sébastien Del Cano, compagnon de Magellan, qui n'y débarqua pas. Quant à l'île Saint Paul, on trouve sa trace (Sao Paulo) sur le portulan d'Evert Gysberths (1559) (figure 8).

Il faudra attendre le XVIIIe siècle pour que d'autres découvertes soient faites dans cette vaste zone océanique où les Européens imaginaient l'existence d'une "Terra Australis Incognita" faisant le pendant au Vieux Monde dans l'hémisphère sud. Après la guerre de Sept-Ans (1756-1763), Louis XV désireux de se reconstituer un empire colonial, ordonna des expéditions dans les mers du sud, expéditions encouragées par la découverte, en 1739, par Bouvet d'une île portant aujourd'hui son nom (mais norvégienne depuis 1927). C'est ainsi que Marion Dufresne et son second Crozet découvrirent successivement :

- * la Terre d'Espérance et l'île de la Caverne, les 13 et 14 janvier 1772 (rebaptisées île Marion et île du Prince Edouard par Cook en 1776, annexées par la grande Bretagne en 1904 et cédées à l'Afrique du Sud en 1947);
- * les îles Froides et les îles de la Prise de Possession, le 23 janvier 1772, devenues depuis, îles Crozet.
- * le marin français Kerguelen découvrit le 12 février de la même année les îles qui portent aujourd'hui son nom.
- * enfin, il fallut attendre le XIXe siècle pour que les navigateurs européens repartent à la découverte du continent antarctique contourné par le Russe Bellingshausen en 1821. Le Français Dumont d'Urville découvrit le 19 janvier 1840 une terre qu'il baptisa "Terre Adélie" (du prénom de sa femme) et débarqua aux îles Dumoulin, au large de Pointe Géologie et reconnut la côte entre les méridiens 136° et 142° E (figure 9).

2.2. De la prise de possession à la déclaration de souveraineté.

Il fallut attendre 1892-93 pour que le gouvernement français décidât d'affirmer définitivement sa souveraineté sur les Iles Australes en y envoyant des bâtiments de la marine : l'avis

" La Bourdonnais " pour les îles Amsterdam et Saint Paul (les 24 et 27 octobre 1892) et l'avis "L'Eure" pour les îles Kerguelen (le 2 janvier 1893) et à nouveau pour Saint Paul et Amsterdam lors de son retour sur Madagascar.

En effet, c'est par le décret du 27 mars 1924 (*) que le gouvernement français affirmait officiellement sa souveraineté sur les îles Crozet et la Terre Adélie.

C'est un miracle, qu'oubliées pendant si longtemps, ces îles et terres découvertes par les marins français n'aient pas été annexées par les puissances maritimes dont les pêcheurs de cétacés et chasseurs d'animaux marins à fourrure fréquentaient assidûment les parages (britanniques, américains et norvégiens).

Pourtant, dès 1843, à l'initiative des négociants français de La Réunion qui voulaient fonder une station de pêche à l'île Saint Paul, le gouverneur de cette colonie avait décidé - par arrêté du 8 juin 1843 - d'envoyer un détachement militaire pour prendre officiellement possession d'Amsterdam et de Saint Paul. La prise de possession eut lieu respectivement les 1er et 3 juillet. Mais le gouvernement français refusa de reconnaître cette annexion et la garnison fut évacuée l'année suivante. Cependant, l'établissement de pêche demeura dans l'île de 1843 à 1853. Après ce départ, les pêcheurs réunionnais continuèrent de fréquenter leurs eaux. En 1857, les Britanniques du Cap considéraient ces îles comme leur appartenant, ce qui n'empêcha pas une tentative d'installation des pêcheurs réunionnais à Amsterdam en 1871.

La France se souvint des îles Kerguelen, quand une compagnie de navigation britannique lui demanda de les utiliser pour y constituer un dépôt de charbon en 1868, ce qui lui fut refusé. La guerre de 1870 empêcha d'y envoyer un bâtiment français.

Quant aux îles Marion et Prince Edouard (ex-Terre de l'Espérance et île de la Caverne, découvertes en 1772 par Marion Dufresne) le gouvernement Combes (1904) accéda à la demande britannique de l'annexer !

Le même sort fallit être réservé aux îles Crozet quand, sur sollicitation britannique, le gouvernement avait même décidé de faire part officiellement de son désintéressement de la situation internationale de ces îles (conseil des ministres du 16 février 1907).

(*) Décret du 27 mars 1924, J.O.R.F. du 29 mars 1924, p.3004.

Cette attitude fut modifiée et, le 20 juillet 1911, le ministre des colonies demandait à son collègue de la marine d'envoyer un navire de guerre prendre possession des îles Crozet. Celui-ci refusa le 5 août arguant de la décision de 1907 !... Il fallut attendre l'avis du 23 juin 1913 du gouvernement Barthou pour décider l'envoi d'une mission hydrographique aux îles Australes françaises pour que la France revienne officiellement sur son désintéressement concernant les îles Crozet.

Si la souveraineté de la France sur la Terre Adélie (Terre de Wilkes des Anglo-Saxons du nom du navigateur américain qui longea cette terre après Dumont d'Urville) ne soulevait aucune objection de la part de la Grande-Bretagne, c'était sous condition que la France renonce à ses droits sur les découvertes faites par Dumont d'Urville en 1838 (Ile Joinville) et Charcot en 1908-10 (Terre Fallière, Terre Charcot) (Note britannique au gouvernement français du 20 décembre 1911).

2.3. Evolution du statut juridique.

C'est avec le décret du 27 mars 1924 annonçant officiellement la souveraineté de la France sur les îles Crozet et de la terre Adélie que le gouvernement français se soucia du statut administratif de ce nouveau domaine colonial.

La même année, par le décret du 21 novembre 1924 (*) rattacha les îles Amsterdam et Saint Paul, les archipels Kerguelen et Crozet et la Terre Adélie au gouvernement général de Madagascar.

Après que la Grande-Bretagne et ses dominions d'Australie et de Nouvelle-Zélande se fussent partagé la majeure partie de l'Antarctique de 1908 à 1933 (figure 10) ces trois puissances signèrent avec la France un accord de droit de survols aériens réciproques le 25 octobre 1938. Cet accord suscita les réserves du gouvernement américain (Note de l'ambassade américaine au gouvernement français du 7 janvier 1939). Depuis lors, la position des Etats-Unis n'a pas varié : protestation le 10 mars 1947 quand la France décida l'envoi d'une expédition scientifique en Terre Adélie.

Si la souveraineté de la France n'était contestée par aucun pays dans les îles Australes, il n'en allait pas de même en Terre Adélie. Ni les Etats-Unis, ni l'U.R.S.S. ne reconnaissent les attributions de souveraineté des puissances possessionnées (Grande Bretagne, Australie, Nouvelle-Zélande, France, Norvège) a fortiori les

(*) Décret du 21 novembre 1924 (J.O.R.F. du 27 novembre 1924 pp.10452-10453), complété par le décret du 1^{er} avril 1937 (J.O.R.F. du 6 avril 1937, pp.4098-4099) rectifié (J.O.R.F. du 14 avril 1937, p 4427).

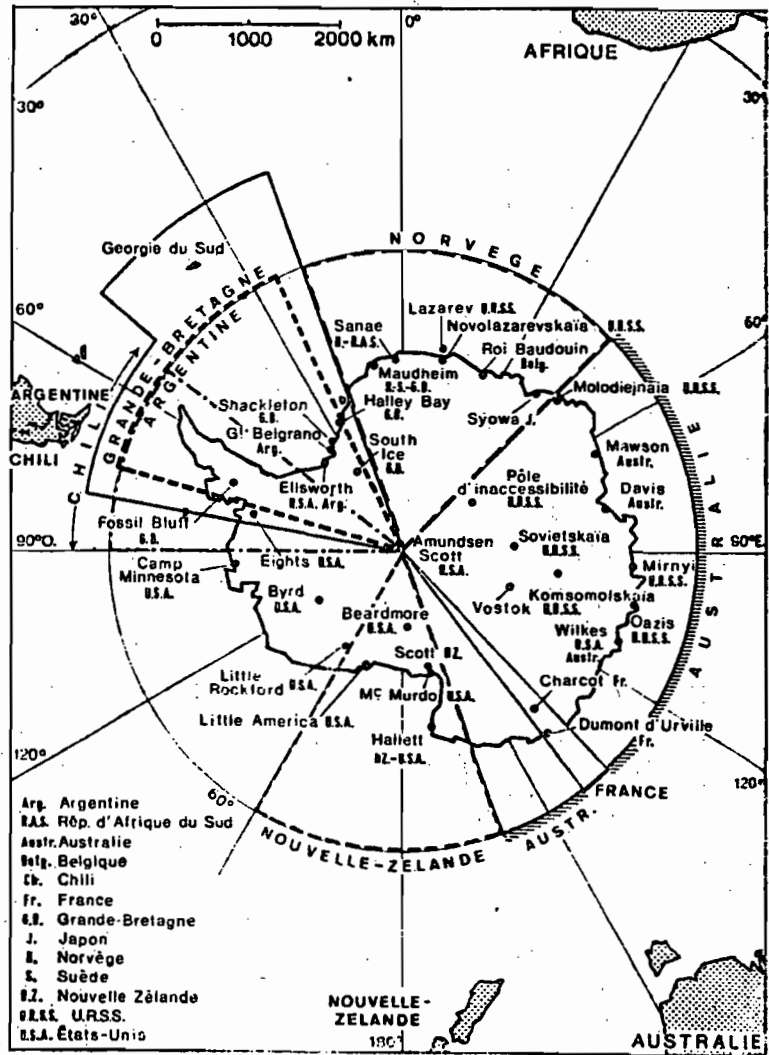


Figure 10. Le partage politique de l'Antarctique et les bases scientifiques de l'"A.G.I.". (Extrait de "L'Antarctique" de A. CAILLEUX).

revendications des puissances non possessionnées (Argentine, Chili). Pourtant, la France enverra dès 1949-50 des missions scientifiques dans ce domaine ultra-marin pour y justifier ses droits de souveraineté.

Pour mieux les concrétiser, elle rassembla les îles Amsterdam, Saint Paul, Crozet, Kerguelen et la Terre Adélie dans une seule entité administrative : un "district austral" dépendant de la province de Tamatave par arrêté du gouverneur général de Madagascar en date du 31 décembre 1949.

Un projet de loi transformant ce "district austral" en "territoire d'outre-mer" distinct de Madagascar, fut présenté par le ministre de France d'Outre-Mer le 25 septembre 1951 à l'assemblée nationale et voté 4 ans plus tard (loi 55-1052 du 6 août 1955). Ainsi était créé le territoire d'outre-mer des "Terres Australes et Antarctiques Françaises" doté de l'autonomie administrative et financière.

Ce projet se justifiait dès lors que les pouvoirs publics avaient décidé l'implantation de missions scientifiques permanentes dans ces îles et en Terre Adélie. En effet, compte tenu de l'éloignement de Madagascar et des intérêts et activités différentes de la Grande Ile et du domaine subantarctique et antarctique français, l'administration "longa manu" de Tananarive ne se justifiait plus. Cette loi du 6 août 1955 fut suivie du décret d'application 56-935 du 18 septembre 1956 portant organisation administrative de "territoire". Aujourd'hui le "territoire" des "T.A.A.F." est divisé en quatre "districts" : Amsterdam-Saint Paul, Crozet, Kerguelen et Terre Adélie.

Enfin, un décret du 13 janvier 1956 fixa le régime financier du territoire.

L' "année géophysique internationale" (A.G.I.) de 1958 a suscité une coopération scientifique entre tous les pays souverains ou non en Antarctique, mais capables d'entreprendre des recherches polaires. Ce succès de coopération et l'action diplomatique conjointe des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. aidant ont abouti à l'internationalisation de l'Antarctique concrétisée par le traité de Washington signé en 1959 et ratifié en 1961, pour 30 ans.

L'article 4 de ce traité stipule que les revendications de souveraineté passées ne sont pas reconnues, pas plus que les nouvelles pendant la durée du traité : elles sont simplement "gelées". Ce

traité démilitarise et dénucléarise ce continent.

La zone couverte par ce traité étant circonscrite par le 60ème parallèle sud, englobe évidemment la Terre Adélie. Cependant la France, comme tous les membres de l' "A.G.I." l'a signé. De ce fait, elle a accepté que sa souveraineté sur ce secteur antarctique soit "gelée" jusqu'en 1991, ce qui ne l'empêche nullement d'y entretenir une mission scientifique permanente.

Il faut noter que le nouveau droit de la mer est en contradiction avec l'actuel statut de l'Antarctique puisque le parallèle 60°S ne respecte pas les limites de la zone des 200.miles marins parallèles aux rives du continent. De plus à qui les droits économiques exclusifs ? aux puissances possessionnées ou au domaine international ? Il y a là, un hiatus juridique pouvant être la cause d'éventuelles contestations.

SECONDE PARTIE

* * *

*

L'INTERET ECONOMIQUE ET STRATEGIQUE

Grâce aux activités de recherches des missions scientifiques permanentes installées de 1949 à 1964, l'inventaire des ressources naturelles des "T.A.A.F." a pu être dressé. Des activités économiques ont pu s'y développer et suscitent des espoirs. Enfin, l'évolution géopolitique et géostratégique du Monde ont donné aux "T.A.A.F." une importance stratégique inconnue jusqu'alors. Il importe de faire le bilan de ces atouts économiques et stratégiques, dans le but de pouvoir proposer un plan directeur d'équipement économique et militaire, afin que la France puisse tirer profit, dans ces deux domaines, de sa présence dans cette partie du Monde.

1. LES ACTIVITES SCIENTIFIQUES.

Après la seconde guerre mondiale, la France décida en 1947-48 de créer des stations scientifiques permanentes dans ses possessions du sud de l'Océan Indien et de l'Antarctique, d'une part pour matérialiser sa souveraineté exprimée officiellement en 1893 et en 1924, d'autre part pour participer au grand mouvement de coopération scientifique international qui aboutira en 1958 à l' "Année Géophysique Internationale".

Ces bases furent successivement construites :

- à l'île Amsterdam , en 1949, "La Roche Godon" devenue "Martin de Viviès",
- aux îles Kerguelen , en 1950, "Port-aux-Français",
- en Terre Adélie, en 1950, "Port-Martin" puis "Dumont d'Urville" en 1952 après l'incendie de la précédente,
- aux îles Crozet, (Ile de la Possession), en 1964, "Port Alfred" en bord de mer puis "Alfred Fort" sur un plateau.

Les activités de recherche scientifique ont eu pour finalité la connaissance du milieu naturel et la participation à la coopération internationale.

1.1. La connaissance du milieu naturel.

Elle a fait appel aux disciplines suivantes :

expériences du passé (à Saint Paul) et d'aujourd'hui à Amsterdam, autour de la station. Plantes potagères et arbres fruitiers se sont acclimatés. Elles peuvent donc être développées en fonction des besoins.

Ailleurs, dans les autres îles, seules des cultures sous serres sont possibles. Ce ne serait pas un problème de les développer si l'on disposait suffisamment d'énergie électrique à bon marché (ce qui est exclu actuellement).

2.1.2. Les différents types d'élevage.

* Elevage extensif :

En fait, il s'agit plus d'une introduction anarchique d'espèces animales européennes que d'élevage extensif bien contrôlé.

- Ainsi à Amsterdam, vit un troupeau d'un millier de bovins domestiques revenus à l'état sauvage qui alimente les hivernants en viande mais qui cause de grands dégâts à la végétation au point qu'il a été envisagé de l'exterminer.
- Le lapin de garenne, introduit par des navigateurs inconscients est présent à Saint Paul, aux Crozet (île des Cochons et île de l'Est) et surtout aux Kerguelen où il a mis à mal la maigre végétation. Dans la seule péninsule Courbet, les lapins sont évalués à 200.000 ! La myxomatose, introduite en 1955, n'a pas connu le développement espéré à cause de l'absence d'insectes vecteurs.
- Le mouton domestique fut élevé aux Kerguelen au début du siècle sans succès. Réintroduit avec la station scientifique, on trouve aujourd'hui plusieurs centaines de moutons dans l'île Longue, l'île du Château et l'île Mussel (îles sans lapins donc plus riches en herbages).
- Le mouflon de Corse, introduit en 1956 aux Kerguelen dans l'île Haute, rassemble un troupeau de 300 têtes.
- Le renne de Laponie, introduit également aux Kerguelen en 1955 et 1956 dans l'île Haute et la Grande Terre, compterait plusieurs milliers de têtes.
- Enfin, bien que ce ne soit pas un élevage, mais un développement anarchique dû à la sottise des hommes,

il faut noter souris et rats dans toutes les îles et plus de 10.000 chats aux Kerguelen dans la seule péninsule Courbet ! Leur éradication est en projet, par introduction de pan-leucopénie féline devant l'ampleur des dégâts qu'ils provoquent.

* Elevage intensif :

Il faut noter les réussites autour des stations d'élevage intensif de porcs et de volailles.

Il s'agit là d'activités marginales n'ayant aucun caractère économique mais un but d'autoconsommation.

2.2. Les eaux de surface.

Absentes des îles Amsterdam et Saint Paul, comme il a été dit, elles sont abondantes ailleurs, surtout aux Kerguelen où sous forme de glace, dans l'inlandsis de la Terre Adélie.

2.2.1. L'eau douce.

Le ravitaillement en eau douce ne pose donc aucun problème majeur sauf à Amsterdam et Saint Paul. Quant aux ressources en glace d'eau douce de la Terre Adélie, elles ne pourraient avoir qu'un intérêt futur : pour la base actuelle, il plus économique et pratique de pomper et dessaler l'eau de mer que de vouloir utiliser la glace.

L'utilisation de l'eau douce comme eau industrielle serait aisée aux Kerguelen et sans limites.

2.2.2. L'empoisonnement.

Des essais d'empoisonnement ont été réalisés dans des rivières et des lacs :

- truite et omble de fontaine, en 1958 et 1961 aux Kerguelen; en 1969 et 1972 aux Crozet.
- saumon atlantique et saumon coho depuis 1975 aux Kerguelen.

2.3. Les eaux océaniques.

Là réside la grande richesse des "T.A.A.F." : (mammifères marins crustacés, poissons, algues et plus récemment connues les nodules polymétalliques) richesse d'autant plus intéressante qu'elle se trouve juridiquement protégée par le nouveau droit de la mer qui a créé une zone économique exclusive de 200 milles nautiques (décret 78-144 du 3 février 1978, J.O.R.F. du 11 février 1978).

2.3.1. Les mammifères marins.

Chassés, à la limite de l'extermination, tout au long du XIXe siècle et surtout jusqu'en 1930, les baleines sont devenues très rares. En revanche, les phoques ont reconstitué leur troupeau et étaient évalués en 1950 entre 200.000 et 250.000 aux Kerguelen. En 1908, une usine de préparation d'huile de "phoque" fut installée à Port Jeanne d'Arc aux Kerguelen et fonctionna jusqu'en 1926. De 1920 à 1930, les Kerguelen produisaient annuellement 3.000 tonnes d'huile, ce qui représentait 45.000 prises. De 1927 à 1931 cette usine fut remplacée par différents navires-usines qui se relayèrent jusqu'à la cessation de cette chasse provoquée par la chute des cours mondiaux.

2.3.2. Les crustacés et mollusques.

Les crustacés (langoustes) constituent la richesse des îles Amsterdam et Saint Paul. Une usine installée à Saint Paul les conditionna de 1929 à 1931. Puis à partir de 1949-50 un armement de La Réunion les pêche régulièrement et retire en moyenne 500 tonnes par an : production à ne pas dépasser si l'on veut maintenir l'équilibre naturel.

Les lithodes (crabes) sont très abondants dans les eaux côtières des Crozet.

Enfin, le krill (crevette molle de 5 à 6 cm) vivant à moins de 100 m en eau froide constitue une masse de quelques centaines de millions de tonnes. Au large des côtes de la Terre Adélie se situent les meilleurs zones de pêche éventuelle pour les "T.A.A.F."

Les moules se rencontrent en population importante aux Kerguelen au point de constituer de véritables bancs à l'entrée de certains fjords.

2.3.3. Les poissons.

Contrairement à une idée répandue dans les années 1950, les poissons des îles Australes présentent un réel intérêt économique.

Autour des îles Amsterdam et Saint Paul, sur les 33 espèces recensées, 3 seulement ont un intérêt commercial : "morue d'Amsterdam", "bleu" et "cabot" (ou mérrou).

Dès 1820, un pêcheur réunionnais aidé de 3 esclaves noirs s'employait à Saint Paul à saler ses prises qu'un bateau mauricien venait une fois par an.

Tout au long du XIXe siècle les pêcheurs réunionnais fréquentèrent régulièrement ces parages. Depuis le succès de la langouste, la pêche de ces poissons a diminué à Saint Paul et Amsterdam.

Aux Kerguelen, la pêche industrielle date de 1970. Chaque année, une flotille soviétique accompagnée de navire-usine fréquentait les eaux poissonneuses de ces îles. Depuis 1978, la France a réglementé les prises dans sa zone économique exclusive (figures 11 et 12) à 20.000 tonnes seulement (5ème accord franco-soviétique), (voir tableau ci-après). Ces prises sont accordées moyennant des redevances.

Période de l'accord franco-soviétique	Tonnages accordés	Redevances
du 29.09.79 au 31.12.80	35.000 t.	2.800.000 frs
du 01.06.81 au 30.09.82	30.000 t.	2.550.000 frs
du 01.10.82 au 30.09.83	25.000 t.	3.500.000 frs
du 01.10.83 au 30.09.84	23.000 t.	3.220.000 frs
du 01.10.84 au 30.09.85	20.000 t.	3.700.000 frs

Un tel contingentement s'imposait eu égard aux prises anarchiques des années 1970 :

1970	-	21.000 t.	
1971	-	229.500 t.	
1972	-	112.800 t.	
1973	-	13.100 t.	
1974	-	101.400 t.	
1975	-	25.071 t.	
1976	-	17.409 t.	
1977	-	98.583 t.	
1978	-	45.652 t.	(6 mois de pêche)
1979	-	3.882 t.	(2 mois de pêche)
1980	-	17.250 t.	(9 mois de pêche)
1981	-	6.755 t.	(3 premiers mois)

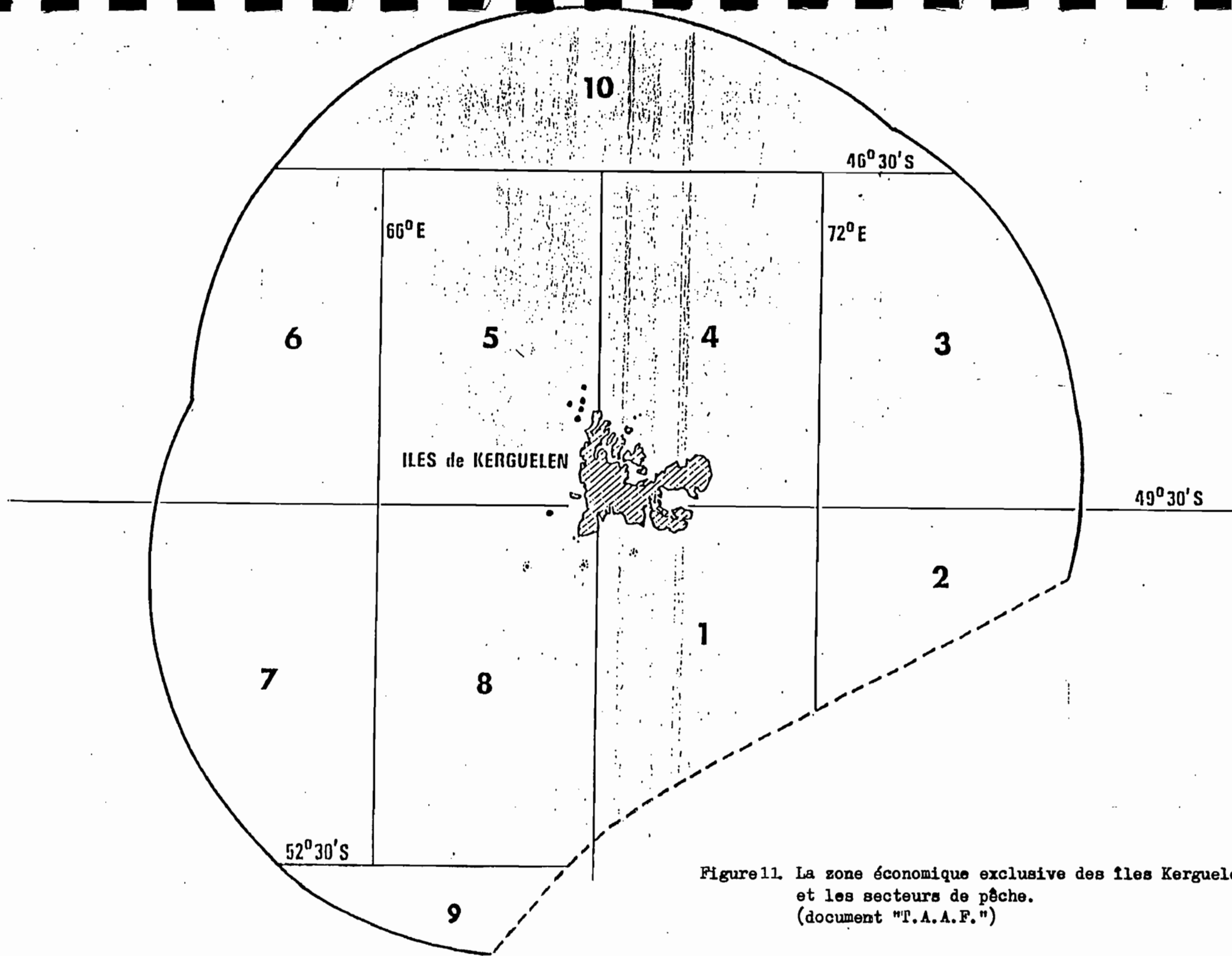


Figure 11. La zone économique exclusive des îles Kerguelen et les secteurs de pêche. (document "T.A.A.F.")

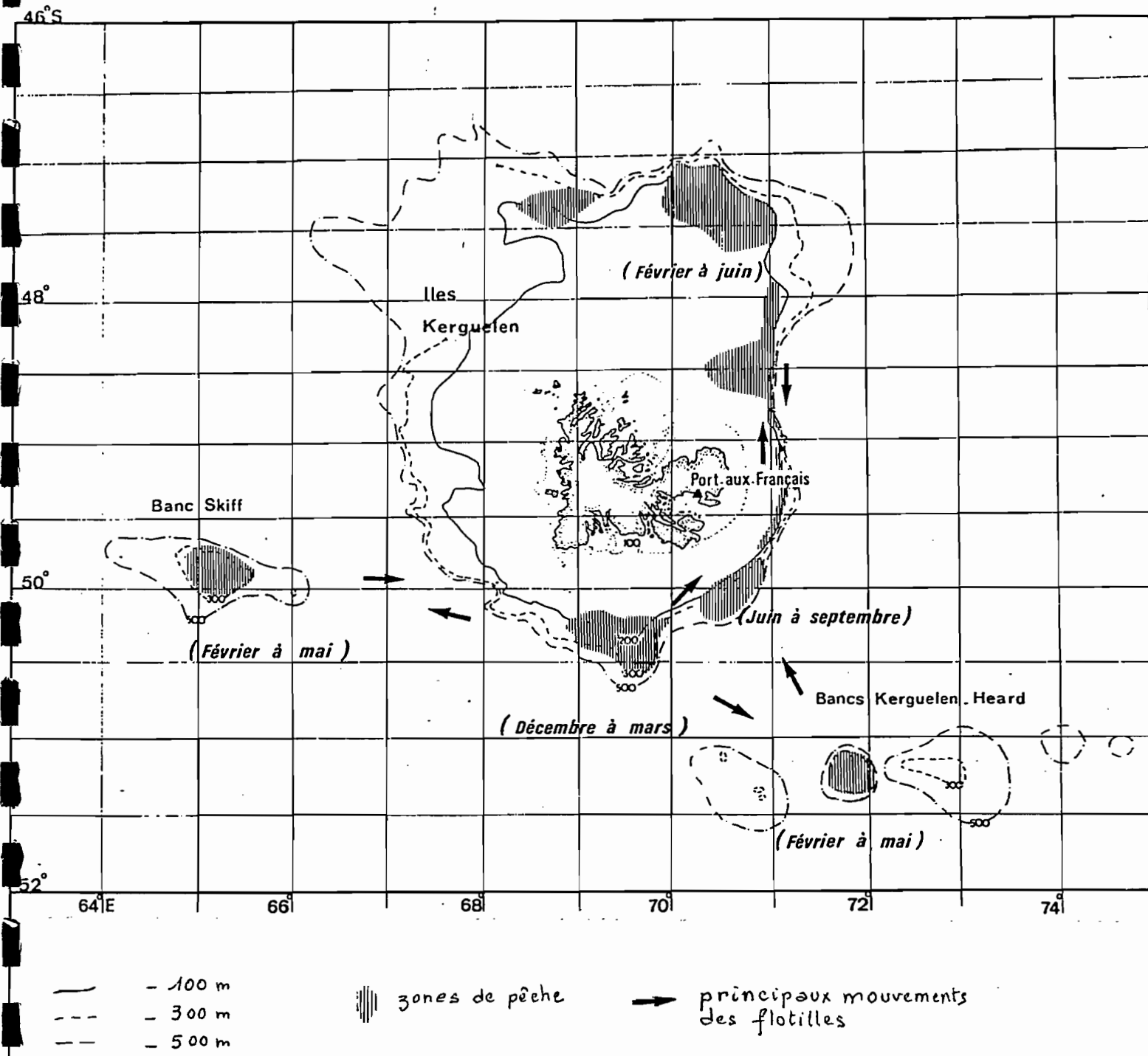


Figure 12. Zones et époques de pêche aux îles Kerguelen.

(d'après G. Duhamel et J.C. Hureau, "La pêche maritime", n° du 20 mai 1981, p. 274)

2.3.4. Les algues.

Les algues géantes décrites dans la présentation géographique n'ont fait jusqu'ici l'objet d'aucune exploitation.

Seules des études sont en cours depuis 1979.

Elles pourraient être récoltées et traitées pour fournir des alginates. Aux Etats-Unis, cette biomasse sert également à fabriquer du méthane (0,28 m3 de gaz par kilo d'algues sèches): essais dans un établissement de Californie.

2.3.5. Les nodules polymétalliques.

Au cours des campagnes de prospection océanographiques, les Français ont découvert un certain nombre de gisements notamment en 1979 dans la zone économique exclusive de La Réunion (figure 7) contenant du cobalt, du cuivre et du nickel. Ces gisements sont d'une incroyable densité : 100 Kg par m2 (contre 1 à 10 dans le Pacifique). De telles conditions pourraient amener les spécialistes à reconsidérer la notion de gisement exploitable.

2.4. Les ressources minérales.

Inexistantes à terre, sauf sous forme de minéraux, c'est peut-être sous l'eau qu'elles seront trouvées un jour.

2.5. Les ressources énergétiques.

2.5.1. La tourbe.

Un gisement de plus de 500 Km2 sur une épaisseur pouvant atteindre plusieurs mètres pourrait se révéler intéressant.

2.5.2. Le vent.

Domaine du vent, les "T.A.A.F." et les îles Australes plus particulièrement constituent un domaine privilégié pour tout essai d'utilisation de l'énergie éolienne, avec du matériel robuste, eu égard aux maximums enregistrés : 56m/sec. aux Crozet, plus de 80m/sec. aux Kerguelen.

2.5.3. Les potentialités hydro-électriques.

Inexistantes à Amsterdam et Saint Paul, elles pourraient alimenter les stations aux Crozet et des activités industrielles aux Kerguelen.

2.5.4. La géothermie.

Elle est l'apanage de Saint Paul où existent des sources d'eau chaude et de vapeur.

2.6. Les moyens d'accès.

Les "T.A.A.F." ne disposent ni de port, ni d'aérodrome actuellement.

Les seuls abris naturels sont constitués par la rade de Saint Paul mal reliée à l'océan, aux baies et fjords des Kerguelen. Ailleurs, les îles Australes offrent des mouillages médiocres. Une piste de 1.100 mètres (pour avions-cargos du type "Transall") goudronnée à Dumont d'Urville est en cours de réalisation (figure 13). Elle nécessitera 5 campagnes d'été de travaux et coûtera 75 millions de francs. Débutés en 1983, les travaux ont été interrompus en 1984. Une telle infrastructure permettra de doubler la période d'accessibilité en été (5 mois au lieu de 2 mois et demi).

Un projet avait été élaboré en 1954-55 aux Kerguelen pour les besoins des militaires et de l'aéronautique civile. Deux pistes orientées N.O.- S.E. et SSO - NNE avaient été prévues. Mais le projet a échoué.

Actuellement, les "T.A.A.F." souffrent de leur isolement. Les personnels des stations scientifiques ne peuvent les rejoindre que par avion jusqu'à La Réunion et ensuite par voie maritime :

La Réunion - îles Crozet	5 jours de mer
La Réunion - îles Kerguelen	6 jours de mer
La Réunion - île Amsterdam	5 jours de mer
Kerguelen - Amsterdam	3 jours de mer
Kerguelen - Crozet	3 jours de mer

Le cargo-navire océanographique "Marion Dufresne" de la compagnie générale maritime affrété à l'année assure les liaisons et les campagnes océanographiques.

Le navire polaire canadien "Lady Franklin" assure les liaisons maritimes entre Hobart (Tasmanie) et Dumont d'Urville (6 jours de mer pour 2.700 Kms de mer partiellement encombrée de glaces.

3. L'INTERET STRATEGIQUE.

3.1. Généralités.

Seul domaine insulaire, à mi-chemin sur la route orthodromique joignant l'Afrique du Sud à l'Australie, à offrir des abris naturels profonds, les îles Kerguelen ne pouvaient manquer de susciter

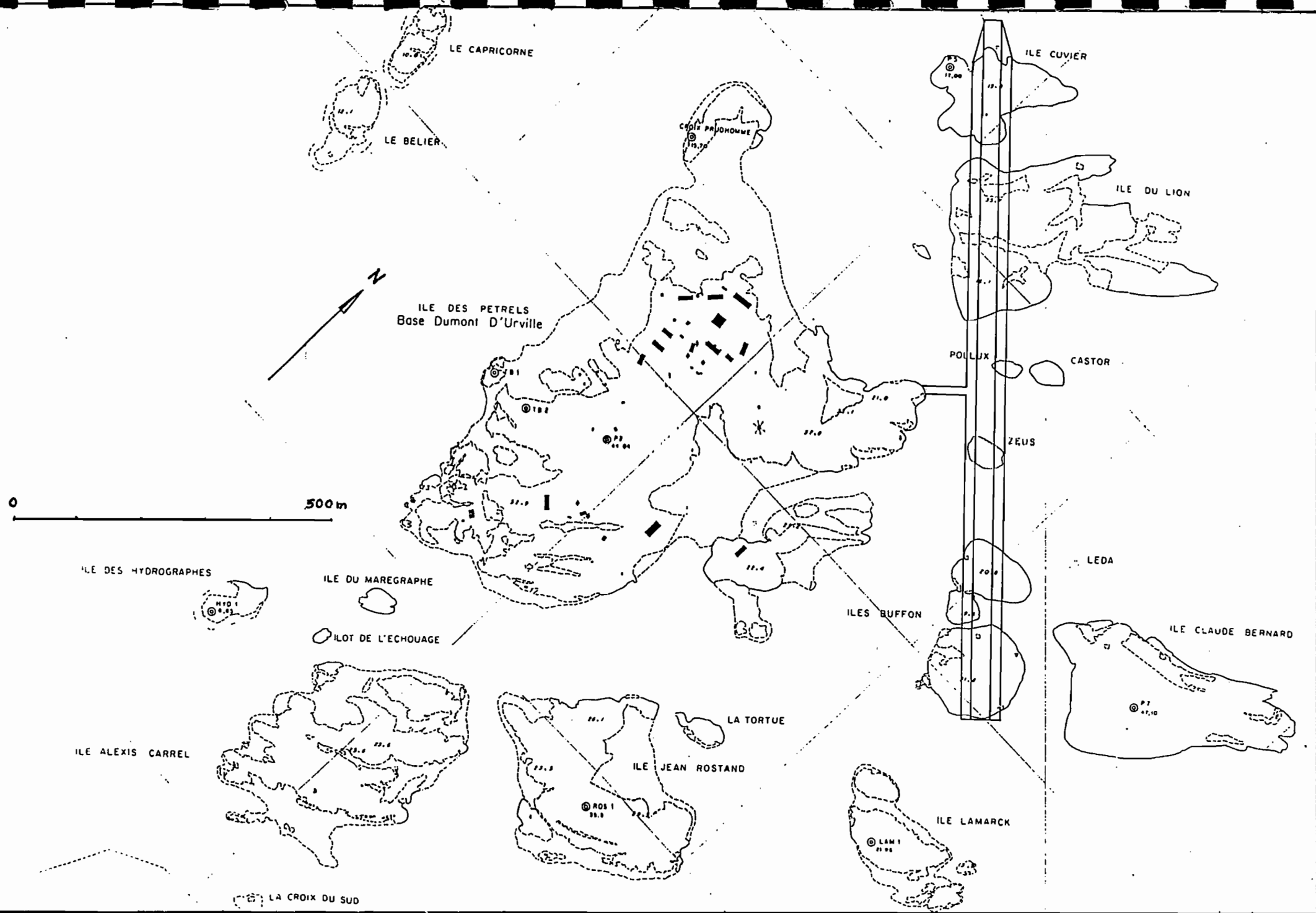


Figure 13. Dumont d'Urville et l'emplacement de la future piste d'aviation.

quelque intérêt pour les stratèges.

On a vu qu'en 1868 une compagnie de navigation anglaise désirait y constituer un dépôt de charbon pour ces navires reliant Le Cap à Freemantle.

Mais les Kerguelen, comme toutes les autres îles Australes françaises, sont situées dans une zone climatique réputée pour la violence de ses vents et de ses tempêtes : les "40èmes mugissants". Aussi, les bateaux cherchent-ils à les éviter en navigant plus au Nord. L'ouverture du canal de Suez en 1869 bouleversa les grandes voies de communications maritimes entre l'Europe et l'Orient aux dépens de la route du Cap de Bonne Espérance.

Cependant, les marins français, qui n'avaient pas les yeux fixés sur la ligne bleue des Vosges, comprirent l'intérêt stratégique de ces îles. Ainsi, en 1893, l'amiral LAYRLE insistait sur l'utilité de l'archipel des Kerguelen comme centre de ravitaillement et comme dépôt de charbon, surtout dans l'hypothèse où, en cas de guerre, la navigation serait interrompue dans le canal de Suez.

3.2. Les îles Australes et la deuxième guerre mondiale.

Pendant la seconde guerre mondiale, la marine de guerre allemande fut présente dans les eaux subantarctiques. Sa présence signalée dès octobre 1940, le croiseur britannique "Neptune" inspecta les parages des îles Marion, Prince Edouard, Crozet et Kerguelen et revint bredouille à sa base.

Début 1941, les Allemands capturèrent la plus grande partie de la flotte baleinière norvégienne par 59° S. et 2° 30' O. Ils fréquentaient davantage l'Océan Indien méridional et pensaient s'établir aux Kerguelen pour y cacher leur prise, y installer une station météorologique et radiotélégraphique. Matériel et personnel étaient embarqués sur le navire "Charlotte Schlieman" quand le projet fut annulé.

En octobre 1941, le bâtiment britannique "Australia" inspecta les eaux des Crozet et des Kerguelen et mina l'accès des meilleurs fjords. Ces passes n'ont jamais été déminées et les mines sont censées ne plus être dangereuses depuis 1951.

Enfin, en 1945, la marine britannique envoya une mission à l'île Saint Paul pour y étudier les conditions d'installation d'une base météorologique permanente. La fin de la guerre fit annuler ce projet.

3.3. " 1954 - 55" : une occasion perdue pour les Kerguelen et pour la France.

A la suite de l'installation de la station administrative et scientifique à Port-aux-Français en 1950, le ministère de la défense nationale envoya aux Kerguelen une mission d'études chargée de localiser un emplacement pour un aérodrome accessible à la fois aux longs courriers civils et aux avions de l'aéronavale. L'emplacement retenu se situe à l'Ouest de Port-aux-Français et prévoyait deux postes orientés en fonction des vents dominants du secteur Ouest : l'une E-O, l'autre NNO-SSE approximativement, dans une plaine dominant de 30m le golfe du Morbihan.

Cet emplacement était d'autant plus à retenir qu'il offre par tous les temps un plafond de 500m grâce aux vents d'Ouest déviés en altitude par le massif volcanique de Courbet.

Si en 1954, la France se libérait de la guerre d'Indochine, elle allait être accaparée militairement et financièrement par la rébellion algérienne. Le projet d'aérodrome des Kerguelen fut abandonné.

Les longs courriers sud-africains et australiens n'y feraient jamais escale. Ils continuèrent à utiliser une route beaucoup plus longue par Maurice et l'île des Cocos, jusqu'au moment où les longs courriers permirent de faire le trajet sans escale.

Quant aux Kerguelen, elles perdaient l'occasion d'être reliées en quelques heures de vol à Saint Denis de La Réunion et d'offrir aux avions de patrouille maritime de l'aéronavale la possibilité de surveiller les zones maritimes économiques exclusives nées du nouveau droit de la mer. L'absence de cet aérodrome se fait durement sentir de nos jours.

3.4. Les relations interocéaniques et la conjoncture géopolitique actuelle.

Depuis novembre 1956, il est apparu que le canal de Suez était une voie d'eau vulnérable. Impraticable à deux reprises pendant plusieurs années, le Monde s'est habitué à se passer de lui et de la route maritime Mer Méditerranée- Mer Rouge pour relier les Océans Atlantique et Indien. La route du Cap de Bonne Espérance a repris son ancienne primauté, d'autant plus que les pétroliers de plusieurs centaines de milliers de tonnes en provenance du golfe

arabo-persique ne peuvent plus emprunter le canal de Suez réouvert et approfondi.

Dès lors, ce courant de navigation énergétique, vital pour le Monde occidental et pour l'Europe et la France tout particulièrement, mérite d'être surveillé et défendu. On comprend l'importance de la base navale sud-africaine de Simonstown au SE du Cap et de la station d'écoute sud-africaine de Silvermine (près du Cap) unique au monde.

On comprend aussi l'importance stratégique pour la France de l'île de La Réunion, de Mayotte et des îles Eparses du canal de Mozambique qui, dans le centre-ouest de l'Océan Indien, constituent autant de maillons sur lesquels s'appuie notre force de surveillance et éventuellement de défense.

On comprend enfin, que les îles Australes Françaises constituent au Sud le complément harmonieux de ce qui existe déjà au Nord. Mais ici, l'infrastructure portuaire et aéroportuaire est inexistante : d'où les regards vers la rade de l'île Saint Paul et vers la plaine de Port-aux-Français.

Faut-il signaler que les îles Kerguelen ont intéressé les Britanniques, les Américains et les Russes au point que ceux-ci en ont dressé des cartes pour leur propre compte avant les Français ou en même temps qu'eux ? Etait-ce un simple intérêt scientifique ?

CONCLUSION

* *
*

En conclusion de cette analyse, il apparaît que les " Terres Australes et Antarctiques Françaises " n'ont pas seulement, pour la France, une valeur sentimentale, mais qu'elles rassemblent des potentialités économiques qu'il serait condamnable de ne pas exploiter et enfin, qu'elles ont acquis, depuis la deuxième guerre mondiale, une importance stratégique grandissante (pour d'autres pays du Monde libre également).

On peut concevoir que ces îles et terres, découvertes ou redécouvertes par les marins français de la " Royale ", aient une valeur sentimentale pour tout Français respectueux des prises de possession effectuées au cours des siècles passés. On peut concevoir aussi que les " T.A.A.F. " fassent partie du patrimoine français. Cela justifierait les missions scientifiques que la France y entretient depuis 1949, s'il en était besoin. Cependant, de telles considérations ne sauraient faire admettre aux yeux des contribuables des investissements qui s'apparenteraient avec des dépenses de prestige, pour la seule satisfaction de pouvoir colorier de rouge certains points de la Terre dans les atlas français.

Mais, quand les ressources naturelles reconnues ou en cours d'évaluation, sont susceptibles de créer ou d'entretenir, dès maintenant, des activités économiques à l'échelon industriel (crustacés, poissons, algues, énergies hydraulique et éolienne) ou à plus long terme (nodules polymétalliques) un argument de poids s'ajoute au précédent pour que la puissance publique définisse un plan de développement. Dans un tel plan, seraient à la charge de l'Etat les crédits nécessaires aux infrastructures portuaires, aéroportuaires et à la production énergétique.

Enfin, quand la conjoncture géopolitique affirme chaque jour davantage le rôle stratégique déterminant des T.A.A.F., il devient évident que l'Etat français aurait tout intérêt à installer dans cette partie du Monde - dans les îles australes, les seules où cela soit juridiquement possible pour respecter le traité de Washington - le dispositif militaire nécessaire pour assurer la surveillance, et la défense éventuelle, des intérêts français. Ces intérêts sont constitués par la zone maritime économique exclusive (ainsi que par les activités économiques possibles) et par la liberté de circulation

maritime entre Océans Indien et Atlantique. De fait, les investissements publics nécessaires à la vie économique serviraient inévitablement aux forces armées dans l'exercice de leurs missions, ce qui rendrait celles-ci moins onéreuses. L'Etat ferait ainsi d'une pierre, deux coups.

Compte-tenu de ces considérations, voici le plan de développement qui pourrait être retenu dans le domaine économique et les missions fixées au ministère de la défense.

1. PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

=====

Un tel plan de développement devrait faire l'objet d'un programme-cadre d'investissements publics, afin que les autorisations de crédits ne subissent pas les aléas de la politique budgétaire annuelle (comme c'est le cas pour la loi de programmation militaire 1984- 88).

Ce plan devrait obéir à deux impératifs financiers :

- aménagement de l'infrastructure de base (communications et énergie) à la charge de l'Etat,
- exploitation des ressources naturelles (non énergétiques) à la charge des capitaux privés (sans subventions publiques),

et à un impératif géographique :

- concentration de l'essentiel des infrastructures et des activités économiques basables à terre, sur l'île de Kerguelen.

1.1. L'infrastructure.

Les " T.A.A.F." constituent actuellement le seul territoire d'outre-mer français qui ne dispose ni de port, ni d'aérodrome.

1.1.1. Infrastructure portuaire.

Comme il est hors de question d'espérer d'importants trafics justifiant des équipements portuaires, l'aménagement des mouillages existants est à retenir :

- mise en place de coffres d'amarrage à Port-aux-Français dans la baie de l'Aurore Australe (partie du golfe du Morbihan) afin que les navires puissent résister aux brusques sautes de vent sans casser leurs chaînes d'ancres d'une part, d'un môle d'escale d'autre part si nécessaire ;
- creusement (par dérochage) de la passe actuelle reliant l'océan à la rade naturelle et profonde de l'île Saint-Paul,

afin de permettre l'accès de ce remarquable abri tant aux bateaux de pêche qu'aux bâtiments de la Marine Nationale de fort tonnage ;

- balisage électrique des mouillages aménagés et de la passe de Saint-Paul.

Ces travaux pourraient être exécutés par le Génie Maritime et le Service des Phares et Balises sur crédits " D.O.M. - T.O.M.".

1.1.2. Infrastructure aérienne.

Quatre types de terrains accessibles aux aéronefs sont à prévoir :

- un aérodrome de classe "A" à Port-aux-Français (aux Kerguelen) comportant 2 pistes revêtues accessibles jour et nuit et par tous les temps aux longs courriers à réaction (types " Boeing 747" ou " DC 10") d'une part, et des infrastructures pouvant résister aux violentes tempêtes que connaissent parfois les Kerguelen, d'autre part;
- des pistes revêtues pouvant recevoir à la fois des avions de surveillance maritime légers (de type Mystère 20 H Gardian de 13 tonnes à pleine charge) et des avions-cargos "A.D.A.C."* (de type "Transall" de 51 tonnes à pleine charge) à l'île Amsterdam et à l'île de la Possession (îles Crozet) ;
- une aire pour hélicoptère à l'île Saint-Paul (celle-ci n'étant qu'à 80 km d'Amsterdam) ;
- la piste goudronnée de 1.100 m pour avions-cargos (de type " Transall"), dont la construction avait commencé en 1983 pour être interrompue en 1984 (rigueur budgétaire ou campagne de presse hostile ?), doit être achevée en Terre Adélie.

Dans les îles Australes, ces travaux pourraient être confiés conjointement au Génie de l'Air (sur crédits " D.O.M.-T.O.M.") pour les deux pistes secondaires et à une société privée pour l'aérodrome de Port-aux-Français, les travaux en Terre Adélie continuant d'être effectués en régie par les "Expéditions Polaires Françaises".

1.1.3. Energie.

Le principe de base consiste à exploiter autant que faire se peut les ressources énergétiques locales, afin de

(*) "A.D.A.C." : avion à décollage et atterrissage courts.

réduire le plus possible les importations d'hydrocarbures.

Compte-tenu des consommations d'énergie électrique à prévoir dans chaque île, eu égard aux activités scientifiques, économiques ou militaires, il peut être proposé ce qui suit :

- l'aménagement d'une mini-centrale géothermique à Saint-Paul (dans le centre de l'île) ou d'une éolienne (choix à déterminer en fonction du prix de revient du KW/H produit, compte-tenu du coût de la construction et de l'entretien respectifs des deux types d'installation) ;
- l'aménagement d'éoliennes à Amsterdam et dans l'île de la Possession (îles Crozet);
- la construction d'une usine hydroélectrique aux Kerguelen sur le site le plus proche de Port-aux-Français (sur l'une des nombreuses cascades de l'île). Dans un premier temps, des groupes électrogènes pourraient être ajoutés provisoirement à ceux existant déjà, en attendant la mise en service de l'hydrocentrale prévue.
- l'exploitation de l'énergie éolienne pourrait être tentée aux Kerguelen à condition de disposer de matériel capable de résister à des vents parfois très violents (le record absolu étant supérieur à 80m/sec. en août 1970 !).
- l'étude de la structure détaillée et de la valeur énergétique du gisement de tourbe des Kerguelen mérite d'être entreprise : 50.000 hectares sur plusieurs mètres d'épaisseur (même entrecoupés de couches stériles par endroits) assurent un minimum de 500 millions de m³. Cela ne peut être négligé a priori. Si sa valeur énergétique était reconnue, il resterait à déterminer les conditions requises pour une exploitation rentable, pour utilisation sur place évidemment, mais nécessitant l'importation d'un minimum de main d'oeuvre du territoire français le plus proche (La Réunion).
- l'énergie à mettre à la disposition de la base de Dumont d'Urville ne pourra que continuer à provenir des groupes électrogènes déjà installés et d'en augmenter la puissance au fur et à mesure des besoins, plutôt que de fonder de grands espoirs sur l'énergie éolienne. En effet, les conditions d'exploitation sont mauvaises : tempêtes de neige et vents d'une rare violence (record de 82m/sec. en septembre 1970).

D'aucuns ont proposé la construction d'une mini-centrale électronucléaire. Si cela est satisfaisant pour l'esprit, il faut reconnaître qu'un tel projet est exagéré eu égard aux besoins actuels de la base et surtout aux possibilités financières des "Expéditions Polaires Françaises". De plus, un des buts du traité de Washington sur l'Antarctique étant de protéger ce continent de toute pollution nucléaire, on imagine quelles pourraient être les réactions des signataires du traité ...

1.1.4. Télécommunications.

Outre les développements à apporter aux infrastructures existantes pour répondre à une demande croissante éventuelle, il serait souhaitable de les compléter pour que chaque île (Amsterdam, Saint-Paul, Kerguelen et Crozet) soit reliée avec chacune des autres îles d'une part et avec La Réunion d'autre part afin de réaliser un réseau maillé couvrant tout le sud-ouest de l'Océan Indien.

1.2. L'exploitation des ressources naturelles.

Cette exploitation doit reposer sur deux principes :

- utilisation maximum des ressources vivrières locales (pêche, cultures vivrières "sans sol " sous serres ou non, élevage intensif autour des stations);
- conditionnement ou transformation sur place des ressources naturelles exportables, mais ne pouvant supporter de longs et coûteux transports pour demeurer rentables et concurrentiels. Un tel principe exclut toute pratique à caractère colonial (exportation en pays industrialisé pour transformation avant consommation) et toute subvention étatique.

1.2.1. Le secteur agro-pastoral.

Activité marginale au point de vue volume et valeur, ce secteur pourrait néanmoins faire l'objet de développements autour des centres d'activités existants (bases scientifiques et futurs (chantiers de travaux publics, usines éventuelles, bases militaires). Il pourrait jouer un rôle très important dans la production de denrées vivrières de la population (cultures sous serres ou non, élevage intensif de bovins,

oyins, porcins et volaille) et ne pourrait être que facilité par une plus grande disponibilité d'énergie électrique. Une condition préalable réside dans l'éradication de quelque façon que ce soit des rongeurs et lapins qui pullulent dans toutes ces îles, ainsi que des bovins "sauvages" trop nombreux d'Amsterdam.

Dans cette île, compte tenu du climat et des essais réussis de cultures potagères et d'arboriculture, il serait souhaitable de procéder au développement de l'arboriculture fruitière autour de la station et à des essais de reboisement des vallons les mieux protégés des vents dominants et les plus proches de la base de Martin de Viviès.

Aux Kerguelen, il conviendrait de surveiller attentivement la croissance des troupeaux des espèces introduites par l'homme dans quelques îles de l'archipel (mouton, mouflon de Corse et renne), afin qu'il n'y ait pas de surcharge pastorale dans un milieu naturel déjà bien pauvre.

1.2.2. L'exploitation des eaux de surface.

Celle-ci se conçoit dans un double but :

- eau potable et eau industrielle,
- utilisation de ces eaux pour l'empoissonnement.

* L'alimentation en eau douce ne pose aucun problème aux îles Crozet et moins encore aux Kerguelen, riches en cours d'eau et lacs. En revanche, malgré des précipitations abondantes et bien réparties tout au long de l'année, les îles Amsterdam et Saint-Paul n'ont aucun cours d'eau important permanent à cause de la très grande perméabilité du sol volcanique. Toute installation humaine y requiert la récolte des eaux de pluie dans les citernes, ou le dessalement de l'eau de mer dans l'hypothèse improbable de la présence d'importants effectifs. En Terre Adélie, une petite usine dessale l'eau pompée dans l'océan antarctique pour alimenter le personnel de la base scientifique.

Seule l'île principale des Kerguelen est à retenir pour fournir éventuellement à volonté l'eau à usage industriel qui pourrait être désirée. Quant aux icebergs de la Terre Adélie, fiction, ce projet de les remorquer jusqu'aux rives désertiques du golfe arabo-persique ?

* L'empoissonnement des cours d'eau et lacs des îles

Kerguelen et Crozet devrait être poursuivi (truites et saumons) et développé sur une grande échelle, du fait des premiers succès enregistrés. Un tel investissement pourrait constituer une ressource naturelle pour l'avenir.

1.2.3. L'exploitation des eaux océaniques.

Les ressources de la mer sont les seules à avoir fait l'objet d'un début d'exploitation et sur lesquelles il soit possible de construire de grands projets.

* Les mammifères marins.

Eu égard aux massacres dont ont été les victimes et qui ont décimé leurs populations, eu égard également aux navires et équipements spéciaux nécessaires pour leur pêche dont la France n'est plus dotée, il semble préférable d'en interdire purement et simplement la pêche dans l'ensemble de la zone économique exclusive des T.A.A.F. : mesure à caractère écologique dictée par la raison.

* Les crustacés.

L'aménagement de la passe de l'île Saint Paul assurant un abri aux bateaux de pêche réunionnais, ainsi que l'implantation à la Réunion de bateaux actuellement désarmés en Métropole permettraient de développer cette pêche autour des îles Saint Paul et Amsterdam dont les fonds côtiers regorgent de langoustes à condition d'imposer un contingent annuel de 500 tonnes à ne pas dépasser.

Cette pêche pourrait alimenter une industrie de conserverie mieux placée que les "T.A.A.F." pour l'abriter et pour en assurer les courants d'exportation.

* Les poissons.

En fonction des connaissances du milieu marin des "T.A.A.F.", il a été établi qu'il était possible de prélever chaque année jusqu'à 50.000 tonnes de poissons divers.

Priorité devrait être donnée au pavillon national, plutôt qu'au pavillon de l' U.R.S.S. dont il n'est pas forcément aisé de vérifier le tonnage des prises autorisées.

Jusqu'à maintenant, il a fallu des subventions publiques pour que des armateurs métropolitains envoient des

bâtiments pêcher dans les eaux des "T.A.A.F.". Ceci n'est pas une pratique économique saine. Mieux vaudrait, par des incitations fiscales, attirer à la Réunion des armateurs métropolitains dont les bateaux sont actuellement désarmés. Faut-il rappeler qu'il y a près d'un million^{1/2} d'hommes à nourrir à La Réunion, sans compter avec les exportations possibles à Maurice ou sur d'autres rives de l'Océan Indien ?

* Les algues.

Les algues géantes qui sont une des curiosités des îles Kerguelen pourraient, après récolte et traitement fournir les tonnages d'alginate dont le Monde a besoin.

Le seul projet qui soit à retenir est un traitement sur place grâce à l'énergie hydroélectrique qu'il est facile d'y produire. En effet, l'éloignement considérable des pays industrialisés interdit toute expédition en Métropole pour traitement. A la rigueur, un traitement partiel (légère déshydratation et formolisation) en vue d'une transformation finale dans une usine implantée à La Réunion pourrait être envisagée. Mais ne vaudrait-il pas mieux exporter des alginate directement des Kerguelen sous un faible poids et enrichis de la valeur ajoutée ?

- production mondiale d'alginate	17.000 tonnes
- production française	1.500 tonnes
- accroissement prévu de la demande mondiale d'alginate	1.000 tonnes
- capacité de production des Kerguelen (golfe du Morbihan)	1.000 à 2.000 tonnes

La mise en valeur dépendra de l'évaluation du prix de revient, lequel sera fonction du coût de l'énergie électrique des Kerguelen et de la main d'oeuvre métropolitaine et réunionnaise (celle-ci pouvant être constituée d'appelés du contingent effectuant un service d'aide technique, ce qui en ferait une main d'oeuvre bon marché).

* Les nodules polymétalliques.

Les découvertes importantes faites en 1979 par les chercheurs français en Océan Indien ont fait naître beaucoup d'espoirs.

Leur exploitation, si des découvertes se faisaient

dans la zone économique exclusive des "T.A.A.F." donneraient un surcroît de valeur à ces îles, mais ne serait envisageable que dans un contexte économique et politique bien différent de celui que nous connaissons.

Une telle activité est à retenir éventuellement à long terme.

1.2.4. Les ressources minérales.

Les îles volcaniques que sont les îles Australes n'offrant que des curiosités minéralogiques mais variées et abondantes, aux Kerguelen tout particulièrement, il y aurait lieu d'en autoriser l'exploitation. Celle-ci pourrait se faire soit par la délivrance de permis onéreux délivrables à toute personne physique ou morale demanderesse, soit d'en réserver le monopole au Bureau de Recherches Géologiques et Minières, afin d'en écouler les produits sur le marché métropolitain.

1.2.5. Le problème de la main d'oeuvre.

Pour réaliser de tels travaux d'aménagement et assurer certaines activités économiques à terre, il serait possible de faire appel à la main d'oeuvre qualifiée d'origine métropolitaine et réunionnaise du contingent dans le cadre du "service de l'aide technique", financièrement à la charge des employeurs, ce qui reviendrait moins cher qu'une main d'oeuvre salariée civile.

2. LES MISSIONS DU MINISTERE DE LA DEFENSE

Comme il a été dit plus haut, les forces armées - la marine nationale - aurait la charge de surveiller la zone économique exclusive des T.A.A.F. et la route maritime Océan Indien- Océan Atlantique. Pour cela, l'installation d'une base aéronavale serait à aménager aux Kerguelen en bénéficiant de l'infrastructure aérienne de Port-aux-Français qui, rappelons-le, serait à construire sur les crédits D.O.M. T.O.M., afin de ne pas amputer le budget de la défense. Seules, les installations propres aux armées seraient à financer par elles.

Cette base aéronavale principale profiterait des relais secondaires que constitueraient les pistes des Crozet et d'Amsterdam situées respectivement à 1480 Km au nord-ouest et 1420 Km au nord-est. Ces pistes seraient particulièrement utiles aux avions légers de surveillance maritime si elles étaient

complétées de dépôts de carburant pour avions. Rappelons que l'île de la Possession (île Crozet) n'est qu'à 2.600 Km de Port Elisabeth (le port sud-africain le plus proche) et qu'à 2.700 Km de l'ancienne base aéronavale française de Tuléar à Madagascar, alors que Port-aux-Français, aux Kerguelen, est à 4.700 Km de la base navale sud-africaine de Simonstown. Quant à Amsterdam, elle n'est qu'à 3.500 Km de la base australienne de Perth-Freemantle, alors que les Kerguelen en sont distantes de 4.250 Km et La Réunion de 6.000 !

Dotée de liaisons "radio" avec chacune des îles Australes et avec la base aéronavale de Saint Denis de La Réunion, la base de Port-aux-Français compléterait harmonieusement le dispositif militaire français déjà en place dans la zone sud de l'Océan Indien.

Quant aux bâtiments de la marine nationale et aux avions de l'aéronavale à y affecter, reportons-nous à l'avis exprimé par le vice-amiral d'escadre TRAUB et le contre-amiral de BROSSARD, tous deux de l'académie des sciences d'outre-mer, dans le rapport que cette académie a consacré conjointement avec l'O.R.S.T.O.M., à l'outre-mer français et à l'exploitation des océans (*). Ces deux spécialistes recommandaient pour la zone sud de l'Océan Indien (La Réunion, Mayotte, îles Eparses, T.A.A.F.) :

- " - un bâtiment de haute mer pour l'ensemble,
- deux patrouilleurs, dont un à Mayotte,
- un chalutier de haute mer spécialement affecté aux îles Kerguelen,
- deux avions de surveillance maritime pour l'ensemble.

Le rattachement logistique de l'ensemble doit être prévu à La Réunion. On observera que Kerguelen, Amsterdam, Saint Paul et Crozet ne peuvent bénéficier de missions aériennes tant que Kerguelen n'aura pas d'aérodrome".

Attendu que ces estimations avaient été calculées sans infrastructures aériennes dans les T.A.A.F., il y aurait lieu de les corriger en hausse, afin que ce territoire bénéficie d'une surveillance aérienne et d'une surveillance maritime plus importantes du jour où les activités de pêche seront accordées en priorité à l'armement français pour écarter tout intrus. Ce complément de forces pourrait comprendre :

- deux patrouilleurs,
 - deux avions légers de surveillance maritime (de type A.M.D.B.A. - Mystère 20 H Guardian),
- affectés aux T.A.A.F.

(*) Académie des Sciences d'outre-mer et Office de la recherche scientifique et technique outre-mer, "Outre-mer français et exploitation des océans", A.S.O.M. et O.R.S.T.O.M., Paris, 1981, 204 p., 8 fig., bibliographie.

Bien que la zone antarctique couverte par le traité de Washington, entre le Pôle Sud et le 60ème parallèle de latitude Sud, soit démilitarisée pendant la durée de ce traité, il est permis de penser à l'avenir du 6ème continent.

Le traité sera-t-il respecté par tous les signataires et sera-t-il reconduit en 1991 ?

S'il n'est pas reconduit, n'y aurait-il pas risque de convoitise territoriale de la part des puissances revendicatrices non possessionnées (Argentine, Chili), des deux grandes puissances non revendicatrices et non possessionnées jusqu'alors, sans parler des pays "non alignés" qui ont décidé à New Delhi, en 1982, d'organiser une expédition scientifique en Antarctique ?..

Dans cette éventualité, la France, pour protéger ses droits en Terre Adélie, n'aurait-elle pas intérêt à y aménager un autre terrain d'aviation pour l'"avion-cargo futur" de l'armée de l'air ? En effet, si celui-ci ne pouvait se satisfaire des 1.100 mètres au décollage de la piste en construction de Pointe Géologie, celle-ci ne pouvant être prolongée, il faudrait en construire une autre : soit dans les îles Dumoulin à 5 Km au N.E. de l'archipel de Pointe Géologie, soit dans les îles Curzon (au Cap de la Découverte) à 70 Km à l'E de Dumont d'Urville (à 10Km de l'ancienne base de Port Martin). En effet, compte tenu du voisinage peu amical de l'Australie, il serait peut-être imprudent de croire que celle-ci serait disposée à accorder un droit d'escale à Hobart, en Tasmanie, aux avions français chargés de relier la Terre Adélie au départ de la Nouvelle Calédonie (territoire d'outre-mer français où l'Australie ne fait rien qui puisse favoriser le maintien de la présence française).

Les objectifs économiques et militaires fixés dans le plan directeur qui vient d'être exposé n'est pas démesuré. Il est à l'échelle des possibilités techniques et financières de la France, si celle-ci veut participer avec profit à l'exploitation des océans qui sera la grande affaire du XXIe siècle. La France, au troisième rang des puissances dotées d'une zone maritime économique exclusive se doit de ne pas manquer ce rendez-vous avec l'histoire. Les Terres Australes et Antarctiques Françaises, comme les autres départements et territoires d'outre-mer, lui en fournissent l'opportunité. Que l'on se souvienne ce que sont devenus les "arpents glacés" du Canada dont Voltaire parlait avec mépris !...

Que l'on se souvienne, enfin, de cette phrase de Jules Ferry :
" Les nations ne sont grandes que par l'activité, et non par le rayonnement, qu'elles développent ".

* *

*

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

*

*

*

AUBERT DE LA RUE (E).

- Les Terres Australes.

1953, Presses Universitaires de France, Paris, collection "Que sais-je ?"
127p., 6 fig., bibliographie.

- Deux ans aux Iles de la Désolation (archipel de Kerguelen).

1953, éditions Julliard, Paris, collection "Sciences et voyages",
317 p., 14 pl. photo.

BEUROIS (J).

- A la découverte des Terres Australes et Antarctiques Françaises.

1983, Muséum d'histoire naturelle de Marseille, 49 p., 73 photo.
noir et couleur.

CAILLEUX (A)

- L'Antarctique.

1967, Presses Universitaires de France, collection " Que sais-je ?",
125 p., 11 fig., biblio. sommaire.

DA COSTA (J.F.)

- Souveraineté sur l'Antarctique.

1958, Expéditions Polaires Françaises (publication n° 201) et Librairie
générale de droit et de jurisprudence, Paris, 252 p., 5 cartes dont
1 h.t., bibliographie (pp 102-236).

(Ouvrage à consulter ne serait-ce que pour son importante bibliographie
à jour jusqu'en 1957).

GENTIL (R) (Colonel)

- Le rôle stratégique de l'île Kerguelen.

Revue de défense nationale, août-sept. 1955, Paris, pp.166-175.

PIERI (C) (Vice-Amiral d'escadre)

- Territoire des Terres Australes et Antarctiques Françaises.

1983, T.A.A.F., Paris, 21 p., 1 carte h.t.

Académie des Sciences d'Outre-Mer et Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer.

- Outre-mer français et exploitation des océans.

1981, A.S.O.M. et O.R.S.T.O.M., Paris, 204 p.

Météorologie Nationale.

- Annuaire météorologique d'outre-mer.

" C.N.F.R.A. "

Revue publiée par le Comité national français de recherches antarctiques depuis 1962, Paris.

" T.A.A.F. "

Revue publiée de 1957 à 1976 (nos 1 à 69) par la Documentation Française, Paris.

Institut Géographique National (I.G.N.)

Carte de l'île Amsterdam, au 1/ 25.000e

Carte de l'île Saint Paul, au 1/25.000e

Carte des îles Kerguelen, au 1/ 200.000e

- Port-aux Français, feuille 1, au 1/ 5.000e

- id , feuille 2, id

Carte des îles Crozet, au 1/ 200.000e

Carte de la Terre Adélie, au 1/ 500.000e, 1955.

TABLE DES FIGURES

* * *

*

Figure 1.	Les "Terres Australes et Antarctiques Françaises" dans leur environnement géographique.	p. 3
Figure 2.	Les "T.A.A.F." dans leur environnement subantarctique et antarctique.	p. 7
Figure 3.	Cartes des îles Amsterdam, Saint Paul et Crozet.	p. 8
Figure 4.	Carte des îles Kerguelen.	p. 9
Figure 5.	Carte de la Terre Adélie.	p. 11
Figure 6.	Les environs de Pointe Géologie.	p. 12
Figure 7.	Localisation des principaux sites à concrétions métallifères de l'Océan Indien.	p. 16
Figure 8.	L'Antarctique de la fin du XVe à la fin du XVIIIe siècle.	p. 18
Figure 9.	L'Antarctique. Voyages de Dumont d'Urville et de Charcot.	p. 19
Figure 10.	Le partage politique de l'Antarctique et les bases scientifiques de l' "A.G.I.".	p. 22
Figure 11.	La zone économique exclusive des îles Kerguelen et les secteurs de pêche.	p. 31
Figure 12.	Zones et époques de pêche aux îles Kerguelen.	p. 32
Figure 13.	Dumont d'Urville et l'emplacement de la future piste d'aviation.	p. 35

TABLE DES MATIERES

*

*

*

AVANT-PROPOS	P. 1
INTRODUCTION	P. 2
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE	P. 5
1. PRESENTATION GEOGRAPHIQUE	P. 5
1.1. SITUATION	P. 5
1.2. RELIEF	P. 6
1.3. GÉOLOGIE	P. 10
1.4. CLIMAT	P. 10
1.5. HYDROGRAPHIE	P. 13
1.6. VÉGÉTATION	P. 14
1.7. FAUNES TERRESTRE ET AÉRIENNE	P. 14
1.8. MILIEU MARIN	P. 14
1.8.1. MAMMIFÈRES MARINS	P. 14
1.8.2. CRUSTACÉS ET POISSONS	P. 14
1.8.3. ALGUES	P. 15
1.8.4. NODULES POLYMÉTALLIQUES	P. 15
2. PRESENTATION HISTORIQUE	P. 15
2.1. DÉCOUVERTE ET PRISE DE POSSESSION	P. 17
2.2. DE LA PRISE DE POSSESSION À LA DÉCLARATION DE SOUVERAINETÉ	P. 17
2.3. ÉVOLUTION DU STATUT JURIDIQUE	P. 21
SECONDE PARTIE ; L'INTERET ECONOMIQUE ET STRATEGIQUE	P. 25
1. LES ACTIVITES SCIENTIFIQUES	P. 25
1.1. LA CONNAISSANCE DU MILIEU NATUREL	P. 25

1.2. RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET COOPÉRATION INTERNATIONALE	P. 26
2. LES POTENTIALITES ET ACTIVITES ECONOMIQUES ...	P. 26
2.1. LE SECTEUR AGRO-PASTORAL	P. 26
2.1.1. LES CULTURES ET PLANTATIONS	P. 26
2.1.2. LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉLEVAGE ...	P. 27
2.2. LES EAUX DE SURFACE	P. 28
2.2.1. L'EAU DOUCE	P. 28
2.2.2. L'EMPOISSONNEMENT	P. 28
2.3. LES EAUX OCÉANIQUES	P. 28
2.3.1. LES MAMMIFÈRES MARINS	P. 29
2.3.2. LES CRUSTACÉS ET MOLLUSQUES	P. 29
2.3.3. LES POISSONS	P. 29
2.3.4. LES ALGUES	P. 33
2.3.5. LES NODULES POLYMÉTALLIQUES	P. 33
2.4. LES RESSOURCES MINÉRALES	P. 33
2.5. LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES	P. 33
2.5.1. LA TOURBE	P. 33
2.5.2. LE VENT	P. 33
2.5.3. LES POTENTIALITÉS HYDROÉLECTRIQUES	P. 33
2.5.4. LA GÉOTHERMIE	P. 33
2.6. LES MOYENS D'ACCÈS	P. 34
3. L'INTERET STRATEGIQUE	P. 34
3.1. GÉNÉRALITÉS	P. 34
3.2. LES ÎLES AUSTRALES ET LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE	P. 36
3.3. " 1954-1955 " : UNE OCCASION PERDUE POUR LES KERGUELENET POUR LA FRANCE	P. 37
3.4. LES RELATIONS INTEROCÉANIQUES ET LA CONJONCTURE GÉOPOLITIQUE ACTUELLE	P. 37
CONCLUSION	P. 39

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE	P. 50
PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES	P. 52
TABLE DES FIGURES	P. 57
TABLE DES MATIERES	P. 58

*

*

*